



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

19^e séance plénière

Mercredi 21 septembre 2005, à 15 heures
New York

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 15 h 8.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sato Kilman, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu.

M. Kilman (Vanuatu) (*parle en anglais*) : J'adresse à tous les chèreuses salutations du peuple de la République de Vanuatu.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Je vous assure du soutien de mon gouvernement aux activités de l'ONU qui seront menées sous votre direction. Je saisis aussi cette occasion pour saluer, avec une profonde admiration, le dévouement remarquable de votre prédécesseur, M. Jean Ping, qui a, de manière méticuleuse, mené à bien les travaux de la cinquante-neuvième session. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général pour son rôle actif et sa ténacité dans la poursuite du travail de réforme de l'ONU.

Chaque année, nous venons réaffirmer à l'Assemblée notre foi et notre confiance dans les buts et principes de la Charte. Cette année est particulièrement importante, puisque les dirigeants se

réunissent cinq ans après le Sommet du Millénaire pour faire le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement. Même si le Document final a été adopté, nous sommes extrêmement déçus de l'absence de nombreux paragraphes. La façon farcesque dont les négociations se sont terminées a entraîné une dilution de la qualité du Document final. L'ONU doit à l'avenir éviter d'être une chambre d'enregistrement des plus puissants.

Le monde est à la croisée des chemins. Notre séance se tient à un tournant critique : des millions de personnes ont à souffrir de troubles civils et politiques, de guerres, de la pauvreté, de maladies, de la famine, de la sécheresse, de catastrophes naturelles, du terrorisme, de l'oppression des minorités ou de la dégradation de l'environnement. Le sacrilège que constituent ces souffrances humaines est inconcevable et douloureux à supporter.

L'ONU doit être en mesure de faire plus dans ces situations et elle doit y réagir plus rapidement, en améliorant ses mécanismes de prévention de façon à réduire les effets dévastateurs de ces phénomènes sur la vie des gens et à alléger les souffrances des populations.

Nous devons, par conséquent, nous demander si nous faisons assez pour nos peuples. Ne s'agit-il donc que de faire des discours solennels, de la rhétorique et des projets grandioses et prétentieux qui détournent l'attention des vraies questions qu'il faut régler? Mon

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



gouvernement est déçu du manque de volonté réelle et de soutien que l'on trouve à l'ONU en la matière.

J'aimerais, à cet égard, réitérer le message de mon gouvernement à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session :

« Le talon d'Achille de la structure actuelle réside dans le déséquilibre des pouvoirs qui caractérise le système des Nations Unies. Il est désormais si grave que l'ONU a perdu de son multilatéralisme, de sa cohésion et de son internationalisme. » (A/59/PV.14, p. 29)

Les principes de la démocratisation et de la bonne gouvernance, si activement et si ardemment défendus par certains Membres, doivent être suivis aussi dans la réorganisation et le processus de prise de décisions du système des Nations Unies.

Si nous voulons repartir sur la bonne voie, l'ONU doit être rénovée. Elle doit être revitalisée pour pouvoir assumer de nouveau ses responsabilités légitimes et centrales en s'attaquant aux causes de conflit, en maintenant la paix et la sécurité et en défendant son programme de développement. Mais pour qu'elle puisse le faire, il faut que ses processus de prise de décisions et autres soient transparents et vraiment démocratisés. Certains d'entre nous prêchent vigoureusement en faveur de la démocratie dans le monde entier, mais sont incapables de pratiquer et de faire respecter ces valeurs lorsque c'est vraiment important. Nous sommes sur le point de prendre un nouveau départ, alors, ne laissons pas échapper cette nouvelle occasion.

Au sommet de haut niveau, j'ai dit que la tolérance et le respect devaient être au cœur de toute réforme des Nations Unies. Ce n'est qu'en faisant respecter ces valeurs que nous pourrions réaliser au sens le plus plein, la justice, l'égalité et les droits de l'homme. La diversité du monde en développement représente d'immenses défis pour nous tous. Toutefois, les pays les plus forts doivent être capables de mobiliser la volonté politique nécessaire pour effectuer les changements qui s'imposent. Les principaux acteurs doivent modifier leur philosophie et leur état d'esprit, car c'est à ce niveau que sont apparus des obstacles à la création d'un système équitable de bonne gouvernance au sein d'organisations multilatérales telles que l'ONU.

L'ONU demeure indispensable à notre paix et à notre prospérité futures. La mondialisation a rapproché les pays; nous sommes tous reliés et interdépendants, et cela exige une coopération et une gouvernance mondiales de tous les Membres responsables de l'Organisation. Il y a, comme on peut le comprendre, des intérêts à préserver au niveau des puissants. Il sera donc nécessaire de pouvoir compter sur une coopération et une bonne volonté véritables et il est fondamental que ces intérêts correspondent au rôle des Nations Unies pour qu'il y ait compatibilité avec le cadre juridique international.

Mon gouvernement appuie pleinement les efforts déployés pour réformer le système des Nations Unies afin de rendre l'Organisation plus forte et plus efficace. À cet égard, ma délégation convient avec d'autres délégations de la nécessité de réexaminer la composition du Conseil de sécurité afin d'assurer une représentation équitable des États Membres sans nuire à l'autorité du Conseil. Un Conseil plus représentatif permettra ouverture et transparence, créera la confiance et améliorera l'entente et la coopération. La restructuration de la composition du Conseil de sécurité n'a que trop tardé. La diversité est un aspect essentiel à prendre en compte.

Il est vrai que le terrorisme est l'un des trois grands fléaux auxquels doit faire face l'humanité aujourd'hui – les deux autres étant la pauvreté et la maladie. Mon gouvernement condamne ces actes de froide cruauté, inhumains, qui ont pris tant de vies innocentes. Il n'y a pas d'acte de terrorisme juste. Nous devons, certes, travailler de concert à l'élimination de cette menace meurtrière de la face de la terre, mais la lutte contre le terrorisme doit être équilibrée et ciblée pour que les ressources disponibles soient canalisées de façon équitable vers la réalisation des divers Objectifs du Millénaire pour le développement.

La situation économique mondiale actuelle est discriminatoire à l'égard de nombreuses économies en développement. L'iniquité des termes de l'échange et l'imposition de pratiques intrusives aux économies nationales nuisent à celles-ci en les exposant à des conditions défavorables qui favorisent seulement les pays les plus forts. Ces tendances négatives contribuent à marginaliser les pays et leurs peuples, marginalisation qui engendre et attise à son tour les ressentiments, alimentant des haines qui finissent par créer un terrain fertile pour l'extrémisme.

Nous avons convenu de mettre en place la Commission de consolidation de la paix, qui permettra également de renforcer le travail de lutte contre le terrorisme, notamment en permettant de recenser les domaines dans lesquels l'appui et la compréhension de l'ensemble de la communauté internationale s'imposent. Même si nous consacrons beaucoup de ressources à « guérir » ces problèmes, nous ne faisons pas réellement le nécessaire pour les prévenir. Le monde a donc besoin d'un véritable esprit de pacifisme pour que la paix puisse réellement régner. Pour cela, l'ONU a besoin d'une direction morale – une direction axée sur la sécurité et la dignité de la personne humaine.

Dans la période qui a suivi la Conférence de Monterrey, la survie économique et la stabilité socioéconomique de nombre de petits États insulaires en développement, tels que la République de Vanuatu, ont été mises à très rude épreuve. Nous exhortons nos partenaires de développement à honorer leur engagement, à savoir : consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. À cet égard, nous nous félicitons des engagements pris par les États-Unis d'Amérique dans le cadre du Compte du défi du millénaire. Nous saluons également les engagements pris par le Qatar, l'Union européenne et la République populaire de Chine. En outre, nous attendons avec intérêt de voir les initiatives de la France et d'autres pays porter leurs fruits.

On ne saurait trop insister sur le rôle central du commerce comme moteur de la croissance économique, mais, comme l'ont dit nombre de mes collègues de petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, il convient de veiller pour cela à l'accès aux marchés et d'offrir à ces États un traitement préférentiel spécial. En outre, nombre d'entre nous sommes entravés par l'imposition de conditions inflexibles et immorales qui découragent nos nouvelles initiatives en matière de financement et de développement. Nous continuons de plaider en faveur du commerce, de l'investissement et de l'exportation de main d'œuvre pour la croissance de notre économie.

Les priorités nationales de mon gouvernement en matière de développement portent essentiellement sur un renforcement du secteur productif. Le programme d'action du Gouvernement donne la priorité aux domaines que nous estimons essentiels pour la réalisation de nos objectifs de développement. C'est le

moteur de la planification stratégique à moyen et long termes de Vanuatu, qui met l'accent sur la nécessité de rendre nos populations rurales plus autonomes grâce à des initiatives de renforcement des infrastructures et des capacités. Le cadre des politiques de développement est axé sur la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement, et la stratégie de développement est actuellement ajustée de manière à prêter autant d'attention à nos autres engagements internationaux et au Plan pour le Pacifique. Nous lançons un appel à nos partenaires de développement pour qu'ils nous aident à mettre en œuvre efficacement notre stratégie.

M. Martirosyan (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.

Une leçon fondamentale peut être tirée des réformes de Vanuatu : elles ont été imposées de l'extérieur, sans avoir été adaptées à notre situation nationale. De notre point de vue, les réformes menées de l'extérieur doivent absolument s'accompagner d'un partenariat qui respecte les traditions et cultures locales et les droits de tous les citoyens sans pour autant gêner les mécanismes essentiels qui unissent la société et qui ont toujours assuré notre cohésion. Vanuatu défend la démocratie et les concepts de bonne gouvernance et de transparence, mais ces principes de vaste portée doivent être ajustés aux systèmes traditionnels sans nuire à leur pertinence et à leur importance.

S'agissant de l'environnement, nous prions instamment nos partenaires de développement d'appuyer activement la mise en œuvre effective de la Stratégie de Maurice. Les défis auxquels se heurtent les États insulaires sont menaçants et je réitère l'appel lancé pour que nos caractéristiques et nos vulnérabilités naturelles soient mieux prises en compte. Nous demandons d'autre part instamment aux États qui ne l'ont pas encore fait d'agir de façon responsable en ratifiant le Protocole de Kyoto sans plus tarder.

Au sujet du transit par voie maritime de matières radioactives et de déchets dangereux, il ne faut pas attendre qu'une catastrophe se produise pour améliorer les garanties de sécurité et les assurances. Il faut absolument procéder en prenant des mesures préventives. Les risques que posent les forces de la nature, conjugués à une intensification des activités terroristes, sont bien trop graves pour que des garanties renforcées puissent y remédier. Le monde ferait mieux d'interdire de tels transits plutôt que d'essayer

indéfiniment de perfectionner sa politique de garanties qui, au mieux, ne fait que limiter ces graves risques. L'insouciance serait notre plus grande erreur.

La Charte des Nations Unies épouse les principes qui continuent de guider l'action de l'Organisation dans le processus d'autodétermination. Il faut progressivement promouvoir ce droit. L'ONU doit être conséquente et ne pas perdre de vue le droit fondamental à l'autodétermination des peuples qui luttent pour échapper au joug du colonialisme. Les pouvoirs établis doivent veiller à ce que ce processus reste en bonne voie.

Dans les cas où l'ONU n'a pas pleinement respecté les procédures juridiques appropriées, il n'est que juste qu'une action appropriée soit prise afin de rendre justice aux victimes. Contourner le problème ne fait que mettre l'accent sur les erreurs du passé et semer de sérieux doutes sur la crédibilité, la pertinence et l'intégrité de l'ONU. Seule une attitude ouverte et cohérente nous permettra de remédier aux échecs du passé et d'asseoir sur une base plus solide la promotion des idéaux de l'ONU.

De telles contradictions tournent en dérision les principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'autodétermination qui sont clairement consacrés dans la Charte des Nations Unies. Comment pouvons-nous exiger le respect des droits de l'homme et néanmoins ignorer de façon flagrante les appels lancés par des millions d'individus réclamant justice? L'ONU ne peut et ne doit pas continuer à ignorer ses propres échecs. Ce serait mal, d'un point de vue moral, politique et juridique.

Les polémiques incessantes sur l'application des résolutions de l'ONU illustrent clairement ce qui compromet l'intégrité et la validité de l'Organisation. Nous ne saurions ignorer les appels des habitants de la Papouasie occidentale qui réclament justice. Nous prions instamment l'ONU d'agir de façon responsable en réexaminant le cas de la Papouasie occidentale. Nous sommes toutefois encouragés par les efforts que déploie le Gouvernement indonésien pour examiner les violations alléguées de droits de l'homme. Nous nous félicitons également des décisions qui ont été prises d'habiliter les habitants de la Papouasie occidentale à gérer leurs affaires en collaboration avec le Gouvernement central.

L'ONU doit également étudier divers moyens de mettre un terme à l'embargo économique imposé à

Cuba. D'innombrables résolutions ont été adoptées en vain et le peuple cubain continue de vivre en marge du système commercial multilatéral. C'est une lourde responsabilité. D'aucuns penseront peut-être que c'est une tâche improbable, mais elle doit être entreprise avec le réel appui et la bonne volonté des autorités compétentes et des États souverains.

Enfin, j'espère que, tout au long de notre voyage, la sagesse du Créateur continuera de prévaloir. Malgré tous nos différends et toutes nos diversités, la sécurité humaine pour tous est notre objectif principal et doit rester au cœur de l'ordre du jour de l'ONU. La question cruciale qui se pose, c'est de savoir si les Membres permettront à l'ONU d'entreprendre de sérieuses réformes pour pouvoir relever les défis qui les attendent, de savoir si l'Organisation sera capable de garantir un avenir de paix et de prospérité qui ne soit pas réservé aux protagonistes mais qui bénéficie à tous et, enfin, de savoir si l'ONU deviendra une force irrésistible au service des nations les plus fortes. Un verset très connu de la Bible nous rappelle qu'il est plus sage de construire sur le roc que sur le sable. L'avenir est entre nos mains et la République de Vanuatu fera ce qui lui revient de faire.

Que notre Créateur tout puissant et bien aimé nous bénisse tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Carlos Morales Troncoso, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

M. Morales Troncoso (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de m'associer, au nom de notre Président, Leonel Fernández Reyna, à ceux qui ont adressé leurs plus chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Jan Eliasson de Suède à l'occasion de son élection à la présidence de l'historique soixantième session de l'Assemblée générale, et de lui dire que la République dominicaine est convaincue qu'il saura la mener à bon terme. Je remercie également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des très précieuses contributions qu'il a apportées au renforcement de l'institution qu'est l'ONU. De même, je tiens à féliciter S. E. M. Jean Ping du Gabon et reconnaître le travail remarquable qu'il a accompli à la présidence de la session précédente.

Cette soixantième session de l'Assemblée générale restera dans les annales de l'histoire comme l'une des plus importantes sessions de l'Organisation

des Nations Unies. Preuve en sont les thèmes exceptionnels inscrits à son ordre du jour : tout d'abord, l'Assemblée devra faire le point sur l'état d'avancement des Objectifs du Millénaire pour le développement et renouveler l'engagement pris de réaliser ces objectifs; ensuite, elle devra définir l'orientation que la réforme de l'Organisation devra suivre pour s'adapter aux énormes problèmes actuels et garantir l'efficacité de son action en vue d'assurer le développement, la liberté et la paix à tous les peuples du monde.

Pour les nations comme celle que je représente, le programme ambitieux qui consiste à réaliser, d'ici à l'an 2015, les Objectifs du Millénaire pour le développement est devenu le programme clef du Gouvernement dominicain.

Que peut-il y avoir de plus crucial pour les petits pays sous-développés, pauvres en ressources naturelles, que d'extraire leurs populations de l'abîme aussi bien social qu'économique, de les sortir de la pauvreté et de suppléer le manque d'éducation, de salubrité et d'emplois productifs? Il n'y a pas d'action politique plus urgente à mener, en tout cas pour notre pays, la République dominicaine. En effet, éliminer la pauvreté dans le monde est une tâche colossale, qui exige un engagement politique inéluctable, la collaboration de toutes les sociétés et un appui économique illimité de la part des nations développées.

Les déchirantes réalités actuelles, moralement inacceptables dans ce monde centré sur l'être humain, ont démontré l'échec de la politique du jeu à somme nulle pratiquée dans le passé, lorsque les grandes puissances s'employaient à s'enrichir en exploitant les pays plus pauvres et plus faibles.

La misère généralisée n'est pas bonne pour les pays pauvres et moins encore pour les pays riches. Chacun sait que la pauvreté engendre le désespoir, la violence et le chaos. À leur tour, le désespoir, la violence et le chaos génèrent des tensions sociales et politiques insupportables et provoquent l'éruption de conflits qui finissent par faire tomber les États. Quand un État s'écroule, les conflits qui y faisaient rage dégénèrent en conflits régionaux ou en mouvements migratoires sans fin et que rien ne peut arrêter. Dans le monde d'aujourd'hui, lorsqu'un État s'effondre, l'ONU est appelée tôt ou tard à examiner et à résoudre la situation. C'est en étudiant attentivement cette chaîne d'événements que nous avons mesuré toute

l'importance de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Qu'il me soit permis ici de souligner un fait alarmant. On prévoit qu'en 2015, année retenue pour mener à bien la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, s'amorcera un dangereux déclin de la production de pétrole, ce même combustible qui est à la base du développement spectaculaire qu'a connu le monde ces 100 dernières années. Pour prévoir de quoi sera fait l'avenir, il suffit d'examiner attentivement le présent. Tous les gouvernements du monde font déjà face aux bouleversements entraînés par la flambée des prix du pétrole. Or, nul n'ignore qu'à la différence du choc pétrolier des années 70, cette baisse de la production risque de se maintenir. Si j'insiste sur ce point, c'est parce que nos pays courent le risque de se heurter à des difficultés croissantes sur tous les fronts.

Il est par ailleurs troublant que ce phénomène survienne au moment précis où d'immenses efforts sont déployés pour surmonter les obstacles qui empêchent de saisir les occasions d'assurer la vie des peuples dans la dignité, la liberté et la sécurité. La crise mondiale annoncée pourrait entraîner une diminution continue de la production de pétrole, tandis que son corollaire direct, la hausse des prix, aurait des retombées catastrophiques que nous ne pouvons plus ignorer. En effet, nous savons depuis longtemps que le pétrole n'est pas éternel. Le moment est bien choisi pour lancer, sous les auspices de l'ONU, une initiative de bien plus grande envergure que les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui consisterait à tracer à l'intention des États Membres une feuille de route vers une civilisation sans pétrole.

Mon pays, la République dominicaine, partage le territoire de la petite île caraïbe Hispaniola avec Haïti. À ce titre, il me paraît utile de préciser que, de tout temps, les problèmes rencontrés d'un côté de la frontière ont eu tendance à se poser aussi de l'autre. Haïti, dont l'indépendance remonte à 200 ans, est aujourd'hui une nation déchirée, empêtrée dans des difficultés économiques sans issue et aux prises avec des problèmes sociaux de tous ordres, car, les conflits politiques ayant paralysé les institutions, l'État s'est effondré.

À l'heure actuelle, un régime de transition sans ressources suffisantes pour fonctionner s'efforce de relever le pays de ses ruines avec le concours de la

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), tandis que la communauté internationale place tous ses espoirs dans le rétablissement de la légitimité de l'autorité politique à travers la tenue d'élections.

Ici et partout dans le monde, de nombreuses voix affirment que la priorité ne devrait pas être donnée au processus électoral en Haïti, mais aux questions humanitaires et à la création d'emplois par le biais d'un vaste programme de reconstruction des infrastructures : routes, réseaux de distribution d'eau, écoles, hôpitaux, centrales électriques et bien d'autres encore. Mais l'expérience de la communauté internationale en matière de reconstruction des États effondrés montre qu'il est prioritaire de légitimer une nouvelle direction politique à travers un processus électoral, même si l'on sait que l'on n'arrivera pas à créer les conditions idéales pour la tenue d'élections.

C'est pourquoi, au nom du Président de mon pays, Leonel Fernández Reyna, je propose que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti poursuive, avec l'appui du Gouvernement de transition et de la communauté internationale, le vaste dialogue engagé au plan national en vue d'atteindre un accord général entre les forces politiques et les secteurs organisés de la société civile haïtienne.

Un tel accord rendra possible la réconciliation nationale et jettera les bases d'un plan de reconstruction du pays qui a le soutien de tous les responsables haïtiens. L'ensemble des chefs politiques et des responsables de la société civile haïtiens ont un rôle important à jouer dans le rétablissement des institutions du pays. Tous doivent être exhortés à l'assumer. Nous n'avons pas le droit de fermer les yeux sur le fait que, ces dernières années, le peuple haïtien a vécu dans l'insécurité et dans la peur, dans la pauvreté et dans le désespoir. Le redressement du pays exige que les Haïtiens aient confiance dans le processus de paix, de réconciliation et de rétablissement des institutions de l'État.

En outre, le Président Fernández propose que, pour donner davantage de crédibilité au processus électoral et à ses résultats, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) invite d'éminents dirigeants internationaux à être présents en Haïti le jour des élections.

Pour tenir ce rôle, la République dominicaine se permet de suggérer les noms des Présidents Vicente

Fox du Mexique et Luiz Inácio Lula da Silva du Brésil, ainsi que les anciens Présidents des États-Unis Jimmy Carter et Bill Clinton, et la légende vivante qu'est l'ancien Président sud-africain Nelson Mandela.

Comme nous le savons tous, les élections constituent le premier grand pas politique qui doit aider Haïti à se remettre sur pied. Mais ne nous leurrions pas en pensant que d'elles-mêmes les élections vont garantir la sécurité, ou qu'elles signifieront une victoire immédiate de la démocratie, ou encore qu'elles amélioreront du jour au lendemain les conditions de vie des Haïtiens.

Nous, Dominicains, savons d'expérience que le chemin qui mène à la démocratie sera long, comme il l'a été pour les nations qui aujourd'hui mènent leur destin dans le cadre d'institutions démocratiques. Et le chemin qui mène au développement sera encore plus long, mais plus sûr, si l'on réduit les tensions, si l'on crée un climat de coopération, et si les nations et institutions donatrices d'Haïti tiennent fidèlement et en temps opportun leurs généreuses promesses d'appui financier.

Au sujet de la paix, de la sécurité et du dialogue, nous souhaitons apporter une observation sur deux points à l'ordre du jour politique de la communauté internationale. Premièrement, nous prenons acte de l'avancée enregistrée dans le processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne.

Deuxièmement, les catastrophes naturelles récemment survenues en Asie et aujourd'hui aux États-Unis d'Amérique nous obligent à penser à la vulnérabilité des nations face à ce type de phénomène et aux conséquences potentiellement dangereuses des changements opérés par l'homme dans les équilibres naturels. Nous offrons nos sincères condoléances pour la perte de vies humaines provoquée par l'ouragan Katrina.

Pour terminer, je voudrais dire que nous devons être conscients du fait qu'il n'y a pas de temps à perdre. Agissons aujourd'hui comme si c'était notre dernière chance d'aboutir aux consensus et de concevoir les actions qui feront du développement durable une réussite collective, de manière à garantir la sécurité mondiale et à pouvoir progresser ensemble sur le chemin de la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Youssouf

Ouedraogo, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso.

M. Ouedraogo (Burkina Faso) : Le Burkina Faso se réjouit de voir à la présidence de cette importante session de l'Assemblée générale des Nations Unies un illustre fils d'un grand pays, la Suède, avec lequel il entretient des relations exemplaires et fructueuses d'amitié et de coopération depuis des décennies.

Je m'empresse d'assurer le Président de la pleine coopération de ma délégation. Il me plaît également de rendre hommage à son prédécesseur, M. Jean Ping, dont nous avons pu apprécier tout au long de la cinquante-neuvième session les talents de diplomate chevronné et efficace.

J'associe à ces hommages notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, homme de grande vision, architecte de cette nouvelle ONU que nous appelons de tous nos vœux et dont il a eu le courage de poser les fondations.

La présente session restera marquée d'une pierre blanche dans les annales de l'ONU. Outre qu'elle est placée sous le double sceau de la revue à mi-parcours des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la réforme de l'Organisation, elle se tient à un moment crucial de l'histoire du monde et des relations internationales.

En Afrique, en dépit des efforts que les États et les regroupements régionaux ne cessent de déployer, la persistance de nombreux conflits et foyers de tensions continue d'être un sujet de grande préoccupation. Il s'agit notamment de la situation dans les Grands Lacs, au Darfour, en Somalie et en Côte d'Ivoire. Au Moyen-Orient, la lutte pour la survie est le combat quotidien du peuple palestinien. Notre conviction est que seule une application stricte de la Feuille de route sera à même de rendre la paix possible dans cette région si tourmentée.

Les nombreux attentats perpétrés à travers le monde nous interpellent et nous rappellent à quel point nous sommes vulnérables face au terrorisme. Nous devons nous convaincre désormais qu'aucune stratégie, aussi énergique soit-elle, ne peut venir à bout de ce fléau, si elle ne s'attaque à ses causes véritables que sont l'injustice, l'exclusion, l'humiliation, et la pauvreté. À l'évidence, c'est à ces sources que se nourrissent de tels comportements désespérés.

Plus que jamais, la quête de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits humains s'est inscrite dans le comportement quotidien des peuples. C'est de cette vision que procède la nécessité d'une réforme sans précédent de l'ONU qui, 60 ans après sa création, se doit de tenir dûment compte de l'émergence de nouveaux défis et de nouvelles problématiques. À cet égard, il convient de saluer une fois de plus la clairvoyance et la perspicacité du Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont le rapport, « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), nous offre un cadre propice de réflexion pour une réforme globale et fondamentale de notre Organisation.

Au demeurant, la position africaine sur cette réforme, notamment celle du Conseil de sécurité, est maintenant connue. Le Burkina Faso, persuadé que justice doit être rendue à l'Afrique, s'est pleinement engagé aux côtés des autres États membres de l'Union africaine pour formuler une plate-forme commune, permettant au continent de revendiquer, sans ambages, sa légitime place dans les organes de décision essentiels de l'ONU.

Cependant, aussi engagés et passionnés que soient nos débats sur la réforme de l'ONU, il est impérieux que nous accordions une priorité plus grande aux questions de développement.

Parlant de développement et, comme le relève si justement le Document final de la Réunion plénière de haut niveau que nous venons d'adopter, ce ne sont pas tant les engagements et les promesses qui font défaut, mais plutôt leur concrétisation diligente et conséquente face à l'urgence et à l'acuité des problèmes posés. Dans ces conditions, le Burkina Faso ne peut que s'associer à toutes actions allant dans le sens d'une réelle solidarité internationale. Les efforts et les stratégies pour venir à bout des problèmes transnationaux doivent être coordonnés à tous les niveaux et mis en œuvre en faisant preuve du respect nécessaire pour la souveraineté et pour l'intégrité territoriale des États.

Mon pays est un État partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses protocoles additionnels visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Il a adopté une loi pour contrôler le blanchiment d'argent et pour prêter une aide légale mutuelle pour lutter contre la

criminalité organisée. Il est un État partie à presque toutes les conventions de l'Organisation des Nations Unies en matière de terrorisme. Il a également participé activement aux efforts régionaux et internationaux contre la criminalité internationale.

Le Myanmar est opposé à toutes les formes et toutes les manifestations du terrorisme. Le Myanmar pense que le terrorisme doit être combattu conformément au droit international et aux obligations internationales. Le problème ne doit pas servir de prétexte à intervenir dans les affaires internes des autres États.

Soixante après la Seconde Guerre mondiale, la prolifération des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, demeure un défi formidable. La prolifération nucléaire est en hausse, et il existe également une très grande préoccupation que des acteurs non étatiques puissent avoir accès à ces matières et à ces techniques. Tous les États doivent prendre des mesures dans un cadre multilatéral pour réaliser des progrès importants vers le désarmement, notamment le désarmement nucléaire, et les États dotés d'armes nucléaires devraient réaffirmer leur engagement relatif aux assurances de sécurité négatives vis-à-vis des États non dotés d'armes nucléaires. Le Document final cependant a omis d'aborder la question importante du désarmement et de la non-prolifération. C'est là une question d'une grande importance, et nous devrions faire tous les efforts possibles pour veiller à ce que cette question essentielle ne soit pas mise sur le banc de touche dans les instances internationales.

À la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les stupéfiants, il a été souligné qu'aucun État individuel ne peut combattre seul le fléau que représentent les stupéfiants. Dans mon pays, le problème des stupéfiants est un héritage colonial amer. Nous avons par conséquent fait de l'élimination des stupéfiants une responsabilité nationale et avons formulé des stratégies et des tactiques pour mettre fin au problème de la culture du pavot à opium dans un plan global sur 15 ans et dans le projet Destinée nouvelle additionnel. Ces efforts ont eu pour résultat une réduction radicale de la production de pavot à opium. De ce fait, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a annoncé une baisse de 73 % entre 1996 et 2004. Les efforts du Myanmar pour éliminer la culture du pavot, la production d'opium et d'héroïne, le trafic de stupéfiants et la toxicomanie complètent les objectifs

établis par l'Organisation des Nations Unies. Le Myanmar prend également des mesures urgentes, avec les pays voisins, pour exercer un contrôle sur les produits chimiques précurseurs, passés en contrebande, qui sont employés dans la production de drogues synthétiques. Nous avons élaboré une coopération bilatérale, trilatérale et multilatérale dans les contextes sous-régional, régional et international.

Les dirigeants mondiaux se sont engagés dans la Déclaration du Millénaire à ce que le monde de 2015 soit meilleur que celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Ils ont pris l'engagement solennel de mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour réaliser les OMD, tant les pays développés que les pays en développement doivent agir en coopération. Les pays développés, en particulier, doivent remplir leurs engagements et atteindre l'objectif d'aide publique au développement de 0,7 %, accepté au niveau international, de leur produit national brut. L'allègement de la dette doit également être offert aux pays en développement, notamment le financement sous forme de dons et l'annulation à 100 % de la dette.

Au Myanmar, nous faisons des progrès satisfaisants vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Dans notre ardeur à éliminer la pauvreté, nous sommes parvenus à des résultats importants en désignant 24 zones de développement spéciales dans les États et les divisions du pays afin de réaliser un développement équitable et équilibré dans le pays. Le Myanmar entreprend de réaliser son développement en ne comptant principalement que sur ses propres ressources, sans aide, notamment des institutions financières internationales. Cependant, avec une aide financière externe, nos efforts de développement peuvent être accélérés.

Le Myanmar est une nation multiethnique qui comprend plus de 100 races. Immédiatement après son indépendance, le pays a dû faire face au fléau de l'insurrection. Cela a gêné considérablement nos efforts de développement national. Sur la base des enseignements tirés des leçons du passé, nous avons aujourd'hui mis en œuvre un programme destiné à assurer la loi, l'ordre et la stabilité nationale. Tout comme nous sommes en mesure de réaliser la paix et la stabilité, nous avons été à même de concentrer notre attention sur le développement économique, en accordant la priorité au développement des ressources

humaines. Bien que nous entreprenions de réaliser un développement complet du pays, nous sommes parallèlement en train de mettre en œuvre un programme politique en sept mesures pour une transition sans heurts à un État démocratique.

À cet égard, la compréhension et l'appui de la communauté internationale nous permettraient de réaliser plus rapidement les objectifs auxquels nous tenons. L'exercice de pressions non justifiées ne ferait en revanche que retarder nos progrès. Nous sommes, pour notre part, résolus dans notre détermination à réaliser notre objectif de mise en place d'un État démocratique moderne.

Le Myanmar se tient sur le seuil d'une ère nouvelle. Nous sommes arrivés à un stade où toute notre attention doit être dévolue à franchir ce seuil et à entrer dans une ère nouvelle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michael Frendo, Ministre des affaires étrangères de la République de Malte.

M. Frendo (Malte) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais d'abord féliciter M. Jan Eliasson à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. C'est une tâche importante et extrêmement difficile qui l'attend. Dans l'exercice de ses fonctions, il peut être assuré de mon plein appui et de celui de la délégation maltaise.

Je saisis cette occasion pour témoigner notre reconnaissance au Président sortant de la cinquante-neuvième session, S. E. M. Jean Ping. Les 12 derniers mois ont exigé de la présidence de l'Assemblée générale des qualités de dirigeant et un engagement exceptionnels. Je souhaite me joindre aux autres orateurs pour féliciter M. Ping pour la manière ferme et couronnée de succès avec laquelle il a guidé cette Assemblée dans les préparations au Sommet qui vient de s'achever.

Le Sommet nous a confié des tâches importantes à réaliser dans l'entreprise continue d'entretenir et de renforcer les processus de la coopération multilatérale. Nous convenons que nous devons choisir comme thème central de nos délibérations le suivi et la mise en œuvre des conclusions du Sommet.

À la lumière des débats que nos dirigeants ont eus la semaine dernière, nous approchons ces

responsabilités avec une inspiration renouvelée par l'impératif de l'action collective. Une telle action incombe à la communauté internationale, tant pour faire face aux défis à court terme qu'elle doit surmonter que pour définir les objectifs à long terme qu'elle cherche à atteindre.

Parmi les défis les plus immédiats et les plus visibles auxquels nous sommes confrontés figure la manière dont nous répondons aux catastrophes naturelles, qui à un moment ou à un autre engloutissent des peuples et des sociétés autour du monde. Les 12 derniers mois nous ont fourni d'abondantes preuves de la vulnérabilité de l'humanité face aux forces de la nature.

Le tsunami, à la fin de l'année dernière, et le cyclone Katrina, il y a seulement quelques semaines, ne sont que les plus notables des grandes catastrophes récentes qui intensifient à la fois notre sentiment de vulnérabilité et notre sens de la solidarité. En présentant nos condoléances aux Gouvernements et aux peuples touchés par ces catastrophes, le peuple maltais a également offert son aide et son secours.

Bien que des périodes comme celle-ci nous rappellent que la nature peut être imprévisible dans sa férocité, elles nous enseignent également qu'elle doit toujours être traitée avec respect. Si on les gère de manière responsable, les ressources naturelles peuvent considérablement améliorer nos vies. En revanche, si ces ressources sont exploitées sans merci, c'est l'humanité qui en définitive sera perdante.

Il est malheureusement vrai que les forces aveugles de la nature ne sont pas la seule cause des immenses souffrances endurées parmi les êtres humains. Les événements politiques et économiques, sur lesquels les gouvernements, individuellement ou collectivement, ont au moins une part de contrôle, entrent également en ligne de compte. Nulle part la combinaison entre les causes naturelles et humaines n'est plus spectaculaire que dans les cas de flux migratoires non réglementés qui prennent souvent un caractère tragique,

Ces dernières années, Malte, comme de nombreux autres pays, s'est trouvée prise dans le tourbillon inquiétant de la multiplication sauvage de la traite des êtres humains en Méditerranée. Dans le cas de notre pays, petite île à très forte densité de population, le problème a rapidement pris des proportions de crise.

Malte est vigoureusement et depuis toujours engagée aux côtés de ceux qui ont besoin d'une assistance humanitaire. Cette position ne changera pas. Nous savons pertinemment qu'une action à long terme dans ce domaine doit se fonder sur le profond respect de la dignité humaine et sur la stricte adhésion à l'état de droit, y compris le droit international humanitaire.

Toutefois, la communauté internationale ne doit pas permettre que les droits des réfugiés et des personnes ayant besoin d'un statut humanitaire, conformément au droit international, soient diminués et remis en cause par les organisations de la criminalité internationale spécialisées dans la traite des êtres humains. Pour notre part, notre capacité à répondre aux cas véritables a été très rapidement dépassée par l'augmentation exponentielle du nombre d'immigrants illégaux victimes d'un réseau criminel international de trafiquants d'êtres humains.

L'immigration illégale correspond à un effondrement de l'ordre juridique international et elle doit être traitée, sans équivoque et en tant que telle, par la communauté internationale afin de garantir le rétablissement de la primauté du droit international dans ce domaine. Les pays d'origine et de transit doivent assumer la responsabilité qui leur incombe de respecter l'état de droit en réprimant vigoureusement les activités criminelles internationales liées à la traite des êtres humains. L'ONU et ses institutions, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, doivent examiner cette question qui, si elle n'est pas réglée, pourrait compromettre les droits des véritables réfugiés et des personnes ayant droit au statut humanitaire conformément au droit international.

Dans le même temps, l'esprit de solidarité qui guide l'action dans ce domaine doit également servir à examiner les causes profondes de la migration économique illégale, un phénomène dommageable non seulement aux individus eux-mêmes, qui sont victimes d'organisations criminelles sans pitié et qui paient souvent de leur vie, mais également au développement socioéconomique des pays d'origine.

C'est pourquoi nous nous félicitons que le Document final du Sommet réaffirme le principe de solidarité et de partage des tâches en matière d'assistance aux populations réfugiées véritables et aux communautés qui les accueillent. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le dialogue de haut niveau

que l'Assemblée générale tiendra sur les migrations internationales et le développement en 2006. Il nous offrira une nouvelle occasion importante de discuter des aspects pluridimensionnels de ce problème et d'identifier les manières appropriées d'y faire face. Malte prendra une part active et constructive à ce dialogue.

Le Sommet de la semaine dernière a fourni de nouvelles directives dans de nombreux domaines critiques exigeant une action collective. En ce qui concerne la coopération en faveur du développement, la communauté internationale a renouvelé son attachement aux ambitions initialement énoncées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Malte s'associe à ses partenaires de l'Union européenne pour renforcer son engagement en faveur d'une aide au développement accrue et plus efficace pour les années à venir. Nous avons fixé des objectifs ambitieux pour l'achèvement fructueux, d'ici à l'année prochaine, du Cycle de Doha sur les négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce.

La contribution de Malte, à titre national, sera à la mesure de ses capacités et de son niveau de développement économique. Néanmoins, elle s'inspirera de notre effort permanent pour renforcer et étendre la paix, la prospérité et la sécurité au profit de tous les peuples du monde. Nous aurons une nouvelle occasion de réaffirmer ces engagements en novembre, lorsque Malte accueillera la prochaine Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth et assurera la présidence du Commonwealth pour les deux prochaines années.

La paix et la prospérité doivent être enracinées dans la dignité humaine. Nos dirigeants ont consacré une part importante de leurs débats, la semaine dernière, à la question des droits de l'homme. Les décisions du Sommet à cet égard ne vont peut-être pas aussi loin que nous l'aurions souhaité. Néanmoins, elles marquent une avancée significative vers l'objectif d'équiper l'ONU d'une structure institutionnelle plus efficace pour la défense et la promotion des droits de l'homme dans le monde. Durant la présente session de l'Assemblée générale, nous nous efforcerons de concrétiser les décisions prises lors du Sommet dans le domaine des droits de l'homme, en particulier concernant la création du Conseil des droits de l'homme.

Un autre domaine où les questions de dignité humaine revêtent une importance majeure est celui du principe de la responsabilité de protéger. Nos dirigeants ont pris une décision courageuse en conciliant les différents aspects de ce principe, qui vise à inscrire un important devoir moral dans le développement du droit des nations. Le respect de la souveraineté des États, les critères stricts concernant le recours à la force et l'engagement suprême de respecter et de défendre la dignité humaine et le droit à la vie, dus à tout être humains, sont tous des éléments vitaux des décisions prises par le Sommet dans ce domaine. Le travail sur ce point doit continuer de s'inspirer du sentiment de solidarité partagé par les peuples du monde et de la responsabilité morale et collective, à travers le monde, d'agir pour défendre les victimes innocentes.

Consolider véritablement la paix après un conflit est une dimension importante de son action par laquelle la communauté internationale peut exprimer concrètement la notion de responsabilité collective. Nous nous félicitons donc vivement de l'accord intervenu en faveur de la création de la Commission de consolidation de la paix, qui met en relief et renforce la capacité de l'ONU dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix. Il s'agit d'un domaine de la coopération internationale où la relation entre l'action entreprise au niveau régional et celle menée au niveau mondial est essentielle. La tâche qui nous a été confiée par le Sommet de finaliser les modalités de la Commission de consolidation de la paix d'ici à décembre prochain est l'une des responsabilités les plus considérables qui nous incombent au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Un autre domaine où la coopération internationale revêt une importance particulière est celui de la lutte contre le terrorisme. En dépit des divergences qui persistent quant à l'interprétation et à la portée précises de ce concept, il existe un engagement très étendu à combattre et éliminer ces attaques révoltantes et monstrueuses dirigées contre l'ordre quotidien et la sérénité de nos sociétés et contre le droit de tout un chacun de mener une vie paisible en toute sécurité. Sur la base de ce consensus, nous demandons instamment que des mesures soient immédiatement prises pour intensifier et étendre les actions concrètes qui répondent aux préoccupations immédiates de nos citoyens. Les éléments de la stratégie de lutte contre le terrorisme, annoncés par le

Secrétaire général au début de cette année, nous orientent utilement dans la bonne direction.

Nous devons intensifier encore notre action collective contre le terrorisme. Pour Malte, aucun acte terroriste ne saurait jamais être justifié et notre combat contre le terrorisme doit être sans équivoque, ferme et résolu, en tous temps et en toutes circonstances. Néanmoins, nous devons analyser et examiner attentivement les causes du problème. En particulier, nous ne devons pas rester passifs devant des situations où, en quelque lieu que ce soit, des États ne sont pas en mesure d'assurer le bien-être social de leur population et où, en conséquence, les pauvres et les désespérés se rassemblent autour d'organisations extrêmes, qui peuvent parfaitement recourir au terrorisme tout en offrant parallèlement une aide sociale, afin de renforcer leur assise dans la population. La responsabilité sociale d'assurer le bien-être de la population devrait relever de l'État, qui représente la société dans toute sa diversité. De mon point de vue, il est impératif que les programmes internationaux de développement social se concentrent plus particulièrement sur cet aspect. L'objectif suprême de la présente session de l'Assemblée générale doit rester d'enregistrer des progrès vers la conclusion d'une convention générale sur le terrorisme international.

En plus de s'être accordés sur une nouvelle série de tâches et de mesures de réforme, nos dirigeants, lors du sommet de la semaine dernière, ont réaffirmé et développé plus avant les concepts et les principes qui sont au cœur de l'Organisation des Nations Unies. Ces concepts et principes inspireront les délibérations de la présente session de l'Assemblée alors qu'elle examinera les nombreux points spécifiques inscrits à son ordre du jour.

Les questions de paix et de sécurité occupent une grande place dans cet ordre du jour. Elles prennent un relief tout particulier aujourd'hui, en cette Journée internationale de la paix.

Malte se félicite de l'évolution récente de la situation en Palestine, qui a été marquée par le retrait israélien des territoires occupés à Gaza et dans certaines parties de la Cisjordanie. Nous exhortons les parties concernées à préserver l'élan en faveur de la paix que ce retrait a suscité. Nous reconnaissons et saluons les décisions audacieuses et difficiles prises par les dirigeants israéliens et palestiniens, qui rendent cette évolution possible. Nous prenons clairement la

mesure des complexités et des sensibilités qu'implique pour les deux parties la poursuite de leurs mesures respectives.

Avec ses partenaires de l'Union européenne, Malte souhaite encourager cette évolution récente de la situation comme une voie menant à la pleine reprise du processus de paix au Moyen-Orient. Elle appelle à une détermination constante des deux parties à ne laisser aucun obstacle entraver la voie de la mise en œuvre de la prochaine série de mesures prévues au titre de la Feuille de route du Quatuor : le gel par Israël de toutes les activités de peuplement et la cessation de toutes les attaques violentes perpétrées par les Palestiniens contre les Israéliens où qu'ils soient.

Nous sommes convaincus que l'objectif ultime – la coexistence de deux États voisins, souverains et viables vivant dans la paix et la sécurité – est à portée de main et vaut certainement les efforts et les sacrifices consentis à ce stade.

En Méditerranée, la coopération régionale continue d'être renforcée par le biais du processus de Barcelone et d'autres initiatives en faveur de la consultation sous-régionale. Dans le cadre plus général de la politique européenne de voisinage, les pays du nord et du sud de la Méditerranée collaborent sur une large gamme de mesures pour favoriser la paix, la prospérité et le progrès dans leur région.

Ces mesures portent sur des domaines d'intérêt primordial pour Malte et ses voisins immédiats, tels que la gestion des flux migratoires, la promotion des droits de l'homme, la démocratisation, les efforts de lutte contre la prolifération et le terrorisme, l'intégration accrue des marchés et l'objectif visant à améliorer les conditions de vie de tous les habitants de la région, en particulier des plus vulnérables sur les plans social et économique. La poursuite de l'intégration économique, sociale et politique de la région euroméditerranéenne constitue le défi principal des pays qui en font partie, et elle pourrait avoir des conséquences bénéfiques pour la communauté internationale dans son ensemble.

Malte est particulièrement intéressée par les faits nouveaux liés à l'élargissement futur de l'Union européenne. Après l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007, les prochaines étapes de ce processus pourraient englober un certain nombre de pays de notre région, tels que la Croatie et la Turquie. Malte est d'avis que la poursuite de l'élargissement de

l'Union imprimerait un élan aux réformes positives menées dans les pays européens en général et à la création d'une zone européenne élargie de paix, de stabilité, de démocratie et de respect des droits de l'homme, qui se consacrerait à la prospérité de ses populations dans un esprit de solidarité.

Malte se félicite de ce que l'Union européenne soit de plus en plus active dans la promotion de la paix et de la coopération dans les régions situées au-delà de son voisinage immédiat. C'est le cas du cadre de coopération élargi offert par le partenariat stratégique avec la Méditerranée et le Moyen-Orient.

Le renforcement des droits politiques et de la participation à la vie politique est une dimension essentielle de la stratégie plus générale de lutte contre l'extrémisme dans ses diverses manifestations dans le monde entier. Malte se félicite de l'engagement transatlantique accru à cet égard qui, au Moyen-Orient en particulier, vise à favoriser une plus grande participation pour appuyer les efforts locaux des sociétés de la région dans les domaines économique, politique et éducatif.

L'Union européenne coopère également de plus en plus avec l'Union africaine dans l'application des décisions convenues sous les auspices des Nations Unies. Nous espérons que cette évolution encourageante renforcera encore les nombreuses activités de maintien de la paix, de secours humanitaires et de réconciliation en cours dans de nombreuses parties du continent africain.

La structure et le fonctionnement institutionnels de l'ONU ont fait l'objet d'un examen approfondi ces derniers mois. Il a révélé certaines faiblesses de notre Organisation. En même temps, il a mis en lumière les nombreux domaines dans lesquels l'Organisation joue un rôle unique et indispensable dans le processus de coopération multilatéral. Malheureusement, des exemples de défaillance humaine et institutionnelle ont été exposés au grand jour. Parallèlement, les cas encore plus nombreux où les institutions fonctionnent bien et où les individus agissent avec un engagement et un dévouement admirables se sont aussi vus reconnaître de l'importance. En particulier, les événements de ces derniers mois ont mis en particulier l'accent sur l'engagement et le dévouement dont le Secrétaire général, Kofi Annan, a fait preuve dans l'accomplissement de sa mission extrêmement complexe et exigeante.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre admiration la plus profonde et notre appui le plus ferme au Secrétaire général pour la contribution majeure qu'il a apportée en faveur d'un multilatéralisme efficace et du respect de l'état de droit international.

Nos difficultés n'ont jamais eu une dimension aussi planétaire qu'aujourd'hui. Les récentes catastrophes naturelles nous ont révélé, à tous, la vulnérabilité qui est la nôtre, membres de la race humaine. La mondialisation sous tous ses aspects, y compris les moyens de communication mondiaux, nous a non seulement fait ressentir, dans nos foyers, l'impact immédiat des événements et des informations, mais elle a aussi accéléré davantage le changement dynamique intervenu sous tous ses aspects – politiques, économiques, sociaux – dans toutes les sociétés de la planète. La situation caractérisée par des flux constants et des changements dynamiques accroît encore la nécessité pour l'ONU d'être un centre de coordination réformé et efficace pour la communauté internationale, prêt à répondre et à œuvrer activement pour relever les défis à la paix, à la sécurité et au développement.

En cette année qui marque le sixantième anniversaire de l'ONU, il convient que nous abordions la réforme en ayant à l'esprit ces paroles du rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande » :

« Les principes et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte, demeurent aussi valides et pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1945, et le moment présent est une précieuse occasion de les concrétiser. » (A/59/2005, par. 153)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ramesh Nath Pandey, Ministre des affaires étrangères du Royaume du Népal.

M. Pandey (*parle en anglais*) : La Réunion plénière de haut niveau qui vient de s'achever a fait renaître les espoirs de l'humanité et ses aspirations à une paix durable, à la sécurité et au développement. Le Document final (résolution 60/1) témoigne de notre vision commune, de notre sagesse collective et de notre attachement renouvelé à un partenariat mondial pour relever les défis les plus pressants du XXI^e siècle. Les engagements pris pour éliminer la pauvreté, lutter résolument contre le terrorisme et réformer, dans les plus brefs délais, l'ONU en tant que pivot du

multilatéralisme ne peuvent être honorés et concrétisés que par notre action commune.

Le Document final a réaffirmé que la priorité absolue du monde – lutter contre le terrorisme – est le problème mondial le plus pressant. Le terrorisme n'est pas simplement le problème d'un petit nombre de pays; c'est une menace à la paix et la stabilité mondiales. Dans le monde interdépendant et solidaire d'aujourd'hui, le terrorisme ne saurait rester confiné à l'intérieur de frontières géographiques. Ses répercussions sont ressenties bien au-delà. Parce que chaque acte de terrorisme défie les valeurs humaines fondamentales, nous devons y faire face de façon résolue, ferme et globale sans faire deux poids, deux mesures ni interpréter de manière sélective.

Le Népal, qui est la proie d'un terrorisme absurde et brutal depuis 10 ans, condamne sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et apporte son appui à la conclusion, dans les plus brefs délais, d'une convention générale de lutte contre le terrorisme.

L'attachement de S. M. le Roi à la démocratie multipartite est inébranlable et entier. Sa Majesté est déterminée à revitaliser les institutions démocratiques multipartites en rétablissant une paix durable et en favorisant une démocratie plus authentique, mûre, policée et raffinée. À cette fin, nous tiendrons d'ici à avril 2006 des élections municipales, qui seront suivies par des élections législatives nationales dans un délai de deux ans. Cela marquera une étape importante dans la revitalisation de nos institutions démocratiques par le biais d'élections libres et régulières. J'appelle les pays et les organisations partisans de la démocratie à se faire connaître et à nous assister dans la conduite d'élections libres et régulières. Le Gouvernement de Sa Majesté est prêt à accueillir des observateurs internationaux pour les élections. La démocratie s'est imposée non seulement en tant que système de gouvernance, mais aussi en tant que mode de vie dans toutes les régions du monde. La beauté de notre planète réside dans sa diversité. Nous réaffirmons, à l'instar de ce que fait le Document final, au paragraphe 135, que « quand bien même les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'existe pas de modèle unique de démocratie ». Il faut laisser aux pays et aux peuples souverains toute latitude pour choisir le système de gouvernance démocratique qui convient à leurs besoins et à leurs aspirations.

S. M. le Roi Gyanendra Bir Bikram Shah Dev a affirmé récemment que le recours à la force seul n'était pas une solution et que la solution résidait dans la discussion. Nous sommes convaincus que l'on ne peut parvenir à une paix durable que par un dialogue fondé sur la confiance, mais toute ouverture doit être suffisamment crédible et sincère pour dissiper le doute et la suspicion éventuels dont elle ferait l'objet. Notre position de principe consiste à collaborer avec toutes les forces constitutionnelles aux efforts en vue d'établir une paix et une stabilité durables dans notre pays.

Le Gouvernement de Sa Majesté a mis en place des programmes destinés à soulager le sort des personnes qui souffrent du conflit. Il a accordé la priorité absolue à la mise en œuvre de programmes axés sur une croissance économique diversifiée, sur l'inclusion sociale, la lutte contre la corruption et la prestation rapide des services essentiels aux nécessaires. Des programmes spéciaux de secours sont mis en œuvre de façon intégrée dans les zones frappées par le conflit; ils portent sur la fourniture de vivres, d'un abri, de soins de santé, sur l'éducation et sur la réadaptation des personnes déplacées dans le pays par la violence terroriste.

On ne peut maintenir la paix et la sécurité internationales que dans un climat de compréhension et de confiance mutuelles. Le Népal n'a cessé de faire valoir que la communauté internationale devait consentir des efforts véritables en vue du désarmement général et complet en ce qui concerne toutes les armes de destruction massive, y compris les armes biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques, selon un échéancier précis. Cependant, la prolifération des armes de destruction massive et la lenteur des progrès des négociations mondiales sur le désarmement ont quelque peu affaibli les espoirs mis en un monde plus sûr.

Nous sommes fermement convaincus que les mécanismes régionaux, y compris les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement mis en place dans différentes régions du monde, peuvent contribuer de façon importante aux efforts mondiaux de désarmement en permettant de renforcer la confiance. On a pu voir notre engagement en la matière, notamment, dans l'action vigoureuse menée par le Népal pour réinstaller dans les plus brefs délais le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique à Katmandou et poursuivre sans interruption le processus de

Katmandou dans le cadre de la campagne mondiale en faveur du désarmement.

Le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits a pris une grande importance avec les années. Le Népal participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1958 et il a déjà fourni plus de 50 000 soldats de la paix à 29 missions de maintien de la paix des Nations Unies. Avec les quelque 3 500 Casques bleus qu'il déploie actuellement entre 13 missions différentes de maintien de la paix, le Népal compte parmi les cinq plus grands fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les 54 soldats de la paix népalais qui ont sacrifié leur vie au service de l'humanité dans des zones difficiles de conflit de par le monde portent témoignage du dévouement de nos contingents à la cause de la paix mondiale.

Les Casques bleus népalais ont mérité leur renommée internationale par leur dévouement, leur discipline, leur impartialité et leur professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions, à preuve : la présence d'un soldat de la paix népalais dans l'équipe des Nations Unies envoyée à Stockholm recevoir le prix Nobel de la paix et les différents honneurs et récompenses de premier plan qui ont été décernés à ces Casques bleus, dont le plus récent dans l'État centrafricain du Burundi. Au fil des ans, nos soldats de la paix ont été également associés à des processus de consolidation de la paix, de reconstruction et de réadaptation dans diverses missions des Nations Unies.

Le Népal se félicite de la mise en place d'une Commission de consolidation de la paix dotée du statut d'organe consultatif intergouvernemental. Elle jouera, à notre avis, un rôle fondamental dans l'œuvre de relèvement à long terme et de reconstruction des Nations Unies et en fournissant orientations et assistance aux pays sortant de conflits désireux de jeter les bases d'une paix durable. La Commission devra définir clairement sa mission et ses objectifs et veiller à une représentation équitable des pays fournisseurs de contingents; elle devra également bénéficier d'un financement suffisant.

Le Népal est attaché indéfectiblement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à ses propres contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Après presque deux décennies, le Népal aimerait obtenir un siège non permanent au

sein du Conseil de sécurité pour la période 2007-2008 : nous désirons sincèrement contribuer au rôle important du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je saisis cette occasion pour renouveler notre appel à l'appui inestimable des États Membres dans cette entreprise, en prévision des élections à cet effet prévues l'année prochaine.

Le Népal est profondément attaché à la protection et à la promotion des droits de l'homme, que nous considérons comme universels, indissociables et interdépendants. Je souhaite réitérer, à cet égard, l'engagement du Gouvernement de Sa Majesté de veiller à la mise en œuvre des instruments internationaux en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire en renforçant les institutions nationales des droits de l'homme et en coopérant totalement avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. La situation des droits de l'homme au Népal doit être bien comprise dans le contexte de la violence constante que nous imposent les terroristes. Il faut renoncer à la tendance qui consiste à mettre sur un pied d'égalité le devoir constitutionnel du Gouvernement – protéger la vie et les biens de l'ensemble des citoyens – avec les actes effroyables de ces terroristes. Les terroristes ont outrepassé toutes les normes et toutes les valeurs en recourant aux actes de violence les plus odieux, en massacrant sans discrimination, en mutilant ou en enlevant des civils innocents, ou en kidnappant et recrutant de force des enfants soldats et en se livrant au chantage et à l'intimidation de la population civile.

Cela fait 15 ans que nous donnons asile à plus de 100 000 réfugiés du Bhoutan pour raisons humanitaires. Le Gouvernement de Sa Majesté a fait la preuve de sa sincère bonne volonté en la matière en faisant le maximum pour résoudre le problème des réfugiés de façon bilatérale. Nous sommes convaincus que l'application de bonne foi des accords bilatéraux conclus permettra de régler durablement le problème et que le règlement durable du problème des réfugiés aura une incidence salubre sur les relations entre le Népal et le Bhoutan, deux cultures d'obédience monarchique.

La paix et la stabilité du Népal influent non seulement sur sa propre population mais également sur ses voisins, en Asie du Sud et au-delà. La stabilité et la prospérité du Népal, ainsi que la paix sur ce territoire certes petit par la taille mais stratégiquement situé, peuvent être d'une importance considérable pour le maintien durable de la paix, de la stabilité et de la

prospérité dans la région et au-delà. Le monde a pu voir que la paix et la stabilité de la communauté internationale ne pouvaient pas être garanties si la paix, la stabilité et la prospérité ne régnaient pas également dans les petits pays et les pays les plus vulnérables. La communauté internationale doit donc tendre la main aux pays ayant des besoins spéciaux, tels que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, pour les aider à retrouver la paix, la stabilité et la prospérité. La nouvelle architecture financière et de développement internationale doit donc tenir dûment compte des intérêts et aspirations légitimes de ces pays.

Le Népal est fermement convaincu que seule une Organisation des Nations Unies renforcée et revitalisée pourra relever la multitude de défis que connaît le monde contemporain. Pour rendre cet organe mondial plus robuste et plus dynamique, il faudra rapidement la réformer et la restructurer, tout en préservant et en promouvant l'importance cruciale et le caractère sacré des buts et principes incarnés dans la Charte. Le Népal a toujours considéré l'ONU comme un flambeau de la paix, de la sécurité et de la dignité des nations. Nous sommes d'autre part fermement convaincus que la réforme de l'ONU devrait renforcer son rôle dans la promotion de la coopération internationale en vue du développement économique et social des États Membres, notamment des pays en développement.

Le Népal a toujours appuyé la réforme du Conseil de sécurité, et notamment de ses méthodes de travail, pour qu'il soit plus représentatif, plus transparent et plus responsable, et soit mieux à même ainsi de refléter les réalités contemporaines. Nous avons également toujours soutenu que l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant de l'ONU, devait être renforcée.

Durant ses 60 années d'existence, l'ONU a connu un parcours pénible et quelquefois tumultueux. Elle a connu de grands espoirs, de profondes frustrations et les dures réalités de la *realpolitik*, mais jamais elle n'a fléchi ou renoncé à ses nobles objectifs. Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée du Népal à l'Organisation des Nations Unies. Depuis qu'il est devenu Membre de l'ONU, le 14 décembre 1955, le Népal est très attaché à son statut de Membre de l'organisation mondiale et participe activement à ses activités. Le peuple népalais est fier d'être Membre de l'organisation mondiale et célèbre cette occasion d'une façon spéciale, à la mesure de son importance. Le

Népal remercie très sincèrement l'ONU et ses diverses institutions spécialisées des très précieuses contributions qu'elles ont apportées à nos efforts de développement socioéconomique.

Nous réaffirmons notre attachement solennel à la Charte des Nations Unies et renouvelons notre engagement indéfectible à rendre l'Organisation plus équitable, plus crédible et plus pertinente afin qu'elle puisse mieux relever les défis du XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Sergei Martynov, Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus.

M. Martynov (Bélarus) (*parle en russe*) : Le Sommet qui a réuni nos dirigeants est terminé. Chacun d'entre nous à l'Assemblée générale a des sentiments différents à son sujet. En ce qui me concerne, je dois dire que c'est un mélange d'anxiété et d'espoir. Je suis anxieux non pas pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation – son existence, après tout, n'est pas une fin en soi –, mais pour l'avenir de ce que l'ONU représente.

J'ai espoir en l'avenir de l'ONU, car le présent n'incite pas à un optimisme débridé. Il y a en tout cas une raison pour nous tous d'être optimistes : le fait que le sommet, qui vient de se terminer, servira peut-être à nous sortir de notre état d'inertie.

Ernest Hemingway, un Américain qui a vécu en Europe, évoquait John Donne, qui a écrit : « Ne viens donc jamais demander pour qui sonne le glas, il sonne pour toi ». Cela s'est avéré être une vérité consternante. C'est à la fin des années 30 qu'Hemingway écrivit « Pour qui sonne le glas », à l'époque et dans le pays où Guernica a été détruit. Ce n'est pas une coïncidence si une tapisserie représentant cette destruction est suspendue hors de la salle du Conseil de sécurité. Nous savons tous ce qui s'est passé ensuite : des ruines du monde est née l'Organisation des Nations Unies.

Le Bélarus n'est pas un prophète de malheur. Nous avons en effet connu les pires horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, plus que quiconque, et nous ne voulons pas que cela se reproduise. Mais en ce soixantième anniversaire de la victoire et de la création de l'ONU, il est bon de rappeler ces choses.

Je ne veux pas réaffirmer l'évidence : que l'ONU est l'Organisation de tous les États, petits et grands,

riches et pauvres. Dans cette Organisation, tout le monde jouit des mêmes droits et tout le monde œuvre de concert à la création d'un produit principal : la paix. Je dois pourtant le redire car, sous le couvert de la réforme, certains États ont tendance à vouloir faire de notre Organisation – de facto et *de jure* – un instrument de domination. Nous en avons tous été témoins.

Il y a peu, on nous a officiellement proposé d'approuver une nouvelle procédure de prise de décisions pour les institutions spécialisées : ceux qui payent le plus sont ceux qui reçoivent le plus de voix. À présent, on nous propose d'élire les membres du principal organe des Nations Unies chargé des droits de l'homme sur la base de critères subjectifs. C'est une tendance dangereuse, qui nous éloigne de la Charte des Nations Unies. Il finira par diviser l'ONU.

L'ONU a-t-elle réellement besoin d'une réforme qui crée les conditions préalables qui laisseront aux puissants toute latitude de recourir à la force plus fréquemment et de façon plus arbitraire? Nous sommes contre toute réforme qui ferait de l'Organisation née des cendres de la Deuxième Guerre mondiale un instrument de diktat entre les mains des États les plus puissants militairement et économiquement. L'ONU a-t-elle besoin d'une réforme qui diviserait les pays entre ceux qui sont « dignes » d'une assistance internationale et ceux qui en sont « indignes », entre élèves et enseignants en matière de gouvernance et de développement social? Nous ne voulons pas d'une telle réforme.

La vraie réforme dont notre Organisation a réellement besoin, c'est avant tout de préserver les valeurs fondamentales de la Charte des Nations Unies et de s'en inspirer en tenant compte des réalités actuelles. La diversité des voies empruntées pour progresser participe de ces valeurs fondamentales. Au Sommet, le Président de la République du Bélarus a souligné que cette pluralité pouvait assurer la stabilité dans le monde et était une valeur sûre de notre civilisation (voir A/60/PV.5). Dans le monde unipolaire d'aujourd'hui, cette valeur n'est pas seulement dénigrée, elle est aussi compromise.

Que se cache-t-il derrière les appels que nous avons entendus dans cette salle la semaine dernière pour que l'on « aide ceux qui veulent s'aider eux-mêmes »? Dans la pratique, il s'agit là d'une approche sélective qui reconnaît le droit au développement uniquement aux pays qui ont adopté des réformes

institutionnelles et économiques conformément à un modèle strictement défini. Voyons s'il faut reproduire servilement ce modèle partout dans le monde. Représente-t-il la force et la valeur de notre civilisation? Représente-t-il la valeur de l'ONU? Que peut recevoir chacun dans ce monde unipolaire? Sera-t-il un endroit où il fait bon vivre pour nos enfants?

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons jeter un regard honnête sur notre monde, discuter des problèmes essentiels dans la liberté et la transparence et chercher des solutions. Si nous jetons un regard honnête sur le monde d'aujourd'hui, nous ne pourrions pas ignorer le problème du trafic des êtres humains. Cette disgrâce du XXI^e siècle s'est emparée de toutes les régions du monde. Les plus vulnérables – les femmes et les enfants, dont la protection devrait être la priorité de l'ONU – servent de marchandise vivante. Tous les États doivent s'opposer de façon catégorique au travail forcé des adolescents, à l'esclavage sexuel des femmes et des fillettes et au trafic d'organes humains et doivent l'interdire dans leur législation.

Il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Aujourd'hui, après tout, moins de la moitié des États Membres ont ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Un peu plus d'une dizaine de pays à peine ont adopté des stratégies nationales ou des plans d'action en vue de lutter contre la traite des êtres humains. Mais seule une action universelle pourra venir à bout de ce fléau social.

À l'ère de la mondialisation et de changements rapides, aucun pays ne peut à lui seul assurer pleinement sa propre sécurité. La sécurité de l'État est plus que jamais tributaire de facteurs extérieurs. Ce dont nous avons besoin est une manière novatrice et imaginative d'aborder la question de la sécurité, dans le domaine tant de la stratégie que des processus qui la constituent. Nous devons en outre mettre au point un nouveau modèle en matière de sécurité, qui se fonde sur le fait que la sécurité des personnes est aussi importante que celle des États.

De même, nous avons besoin d'un nouveau concept en matière de souveraineté, qui donne plus d'importance à la protection des droits des personnes qu'aux prérogatives de la puissance étatique. Nous

devons mettre l'être humain au centre des activités des institutions internationales.

Il est vrai que le devoir premier d'un gouvernement est de protéger ceux qui vivent sous sa juridiction du génocide, des tueries massives et des violations des droits de l'homme. Toutefois, dans certains cas, il convient de veiller à ce que la communauté internationale exerce sa responsabilité d'agir.

La prolifération des armes de destruction massive est un vieux problème qui afflige la communauté internationale depuis de nombreuses années. Toutefois, vu le lien particulièrement menaçant qui existe entre le terrorisme et les armes de destruction massive, ce problème a revêtu une nouvelle dimension. Aucun État n'est à l'abri ou protégé de ses effets. Dans le même temps, les systèmes existants de contrôle national et les accords internationaux de non-prolifération ne sont pas totalement efficaces et sont affaiblis par des échappatoires et des lacunes qui permettent aux États et aux individus de contourner le régime. Il est donc d'autant plus décevant que nous n'ayons pu nous entendre sur la non-prolifération et le désarmement au Sommet des Nations Unies.

Pour relever convenablement ce défi, nous devons renforcer les trois piliers du régime de contrôle des armes nucléaires : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous devons veiller toutefois à ce que ce système fonctionne de manière harmonieuse et durable.

Un autre problème est d'imposer l'application. Les normes juridiques dont l'application n'est pas imposée efficacement n'accomplissent pas leur objectif. Nous devons chercher des moyens d'assurer une vérification efficace et de faire respecter les obligations existantes relatives au désarmement et à la non-prolifération. Nous ne pouvons compter uniquement sur la persuasion et l'endiguement.

Plus important encore, nous avons besoin d'un examen global du mécanisme actuel de négociation. Gardant ce point à l'esprit, deux voies d'action sont possibles. L'une d'entre elles consisterait à créer un groupe d'experts; l'autre – qui est, peut-être, la meilleure – consiste à demander à un centre de recherche international indépendant et respecté – tel que, par exemple, l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm – de préparer un rapport contenant des recommandations sur la manière de

rendre les institutions et les mécanismes existants des Nations Unies plus efficaces, opérationnels et efficaces.

Nos efforts concertés en vue de renforcer l'Organisation des Nations Unies seront voués à l'échec si nous continuons de penser que seules comptent les questions de sécurité. Certes, elles importent, mais la sécurité est un concept beaucoup plus large. Il ne s'agit pas seulement de l'absence de menaces directes ou indirectes. Il s'agit avant tout de l'absence de menaces aux valeurs humaines fondamentales. De même, l'élimination de la pauvreté est essentielle non seulement pour la paix et le développement mais, avant tout, pour la protection des droits de l'homme et la préservation des normes en la matière. Assurer la justice sociale et réduire les inégalités n'implique pas seulement l'allocation de ressources trop rares pour garantir la sécurité; cela présuppose également la liberté et la dignité humaines.

Dans ce contexte, la Pologne se félicite des changements qu'elle a proposé d'apporter au mécanisme de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, tout particulièrement de la décision de créer un Conseil des droits de l'homme. Nous estimons qu'un tel organe nous permettrait de promouvoir le respect des droits de l'homme de manière plus efficace et responsable.

Nous devons également promouvoir la démocratie par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies pour protéger les droits de l'homme et développer les libertés démocratiques. Personne ne prétend que les démocraties sont à l'abri des contradictions et des injustices. Mais ce sont les démocraties qui défendent le mieux les valeurs que nous souhaitons protéger et promouvoir.

Dans cet esprit, au nom des citoyens de la Pologne, je tiens à réaffirmer notre soutien sincère et vigoureux au Fonds pour la démocratie, créé pour aider les pays dans leur transition vers la démocratie. Je pense sincèrement que ce nouveau mécanisme permettra d'examiner les différences parmi les sociétés et en leur sein dans un esprit de plein respect et de pleine compréhension.

L'attachement de la Pologne à la communauté des valeurs communes ne veut pas dire que nous méconnaissions les aspects institutionnels et techniques de la réforme. L'adaptation institutionnelle doit se caractériser par l'ouverture, la transparence et

l'efficacité. Ce sont précisément les principes qui nous ont guidés dans le processus d'analyse de la réforme du Conseil de sécurité et de la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme.

La réforme du Conseil de sécurité s'avère être une question particulièrement complexe qui crée des divisions. Même si elle est nécessaire, elle ne doit pas être menée aux dépens de la capacité du Conseil de remplir ses responsabilités, telles qu'elles sont consignées dans la Charte. La République de Pologne pense que l'efficacité et l'efficience du Conseil de sécurité repose sur l'hypothèse qu'être membre octroie des privilèges supplémentaires, mais aussi augmente les responsabilités.

En outre, la Pologne reconnaît pleinement l'importance du processus en cours mené par le Secrétaire général aux fins de rendre plus efficace la gestion de l'Organisation. Nous encourageons vivement la poursuite de tels efforts pour renforcer la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies et ses mécanismes de contrôle, ainsi que pour promouvoir un usage efficace de ses ressources humaines. Une cohérence à l'échelle du système, notamment en ce qui concerne les capacités opérationnelles et l'aide humanitaire, devrait occuper une place de premier rang dans le programme de réformes. Nous espérons qu'une telle approche renforcera la capacité de l'Organisation de relever ses nouveaux défis et de remplir ses nouvelles tâches, valorisant ainsi l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et son rôle dans le système international.

Les engagements de la Pologne dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas pris sur la base de considérations tactiques. Nous ne faisons pas de calcul pour voir ce que nous pouvons tirer de tel ou tel choix. Nous n'attendons pas de bénéfices politiques ou de gains économiques. Mais nous avons en commun un sentiment de solidarité et de responsabilité envers notre propre pays, mais aussi envers la communauté internationale dans son ensemble.

Un système basé sur des valeurs et principes n'est peut-être pas parfait, mais il est probablement plus pacifique et, à long terme, plus adapté et réceptif aux besoins des peuples. Dans cet esprit, j'espère que cette session anniversaire donnera un nouvel élan à la reconstitution d'une communauté de valeurs

communes et nous permettra de remplacer l'esprit mondial de compétition par un esprit de coopération.

Le Président par intérim (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je donne la parole à S. E. M. Nguyen Dy Nien, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam.

M. Nguyen Dy Nien (*parle en anglais*): Je voudrais d'emblée, au nom de la délégation vietnamienne, féliciter sincèrement M. Jan Eliasson de son élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sous sa direction éclairée, cette session sera couronnée de succès. Permettez-moi d'exprimer notre vive reconnaissance à son prédécesseur, M. Jean Ping, pour ses contributions aux travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts considérables qu'il a déployés au cours de l'année écoulée pour réformer et renforcer notre Organisation.

La présente session, qui se déroule dans le contexte de nombreuses activités commémorant le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies – notamment la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui vient de s'achever –, constitue un événement d'une portée majeure, porteuse de beaucoup d'espoir et de confiance. Nous sommes certains que les États Membres sauront trouver des moyens efficaces de mettre en œuvre les engagements contenus dans le Document final (résolution 60/1) que viennent d'adopter nos dirigeants, notamment ceux qui ont trait à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous ne doutons pas que, face aux défis mais aussi aux opportunités qui se présentent à nous, nous saurons trouver, avec la sagesse et la détermination nécessaires, la voie juste vers un avenir plus radieux pour l'humanité au XXI^e siècle.

Dans l'atmosphère de célébration d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas oublier les dures réalités du monde, car nous voyons encore des guerres et des conflits qui s'étendent, la résurgence du terrorisme, des catastrophes naturelles, la pauvreté, le déclenchement d'épidémies, la criminalité transnationale; des phénomènes qui menacent la paix, la sécurité, l'indépendance et la prospérité des nations. Les peuples du monde ont été choqués par les récents attentats terroristes de Londres, de Charm el-Cheikh et

d'ailleurs. Le Viet Nam s'associe donc à d'autres pays pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. Selon nous, pour déraciner le terrorisme, la communauté internationale doit s'attaquer sérieusement et correctement aux phénomènes de la pauvreté, de l'injustice et de l'inégalité.

Le Viet Nam se félicite des récentes évolutions positives survenues dans le processus de paix au Moyen-Orient. Notre politique a toujours été d'appuyer la juste cause du peuple palestinien dans sa lutte pour ses droits inaliénables. À cet égard, nous nous félicitons du retrait israélien de zones de peuplement dans la bande de Gaza.

S'appuyant sur sa position de principe que les différends internationaux doivent être résolus par des moyens pacifiques, le Viet Nam appuie des solutions pacifiques aux problèmes nucléaires en Iran et dans la péninsule de Corée.

Considérant que les embargos et blocus sont inadmissibles dans le monde moderne, nous appelons à ce que soit levé rapidement l'embargo unilatéral à l'encontre de Cuba. Le Viet Nam estime que l'ONU devrait se montrer plus active en la matière.

Le tsunami qui a frappé plusieurs pays asiatiques l'année dernière et l'ouragan Katrina qui a frappé des villes côtières des États-Unis, tous deux ayant occasionné la perte d'un grand nombre de vies humaines et provoqué des dommages se chiffrant en centaines de milliards de dollars, nous rappellent combien il est nécessaire que nous disposions de systèmes d'alerte précoce, de plans d'urgence et de mécanismes de solidarité internationale pour affronter les forces de la nature.

Au moment où nous nous apprêtons à traduire en actes les engagements contenus dans le Document final en matière de réforme de l'ONU, je voudrais m'associer à l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) et réaffirmé dans le Document final, concernant les liens interactifs entre la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme. L'expérience du Viet Nam montre qu'un environnement de paix et de stabilité politique et sociale est indispensable au développement, et que la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie contribuent à renforcer la paix et la stabilité. À ce propos, nous pensons que l'ONU devrait jouer un

plus grand rôle s'agissant de rendre ces liens encore plus interactifs.

Le Viet Nam partage le point de vue couramment admis que la réforme de l'ONU doit viser au premier chef à accroître l'efficacité de l'Organisation et le caractère démocratique de son fonctionnement, sur la base d'un renforcement des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il est essentiel de renforcer le rôle central et le pouvoir de l'Assemblée générale, l'organe où tous les États Membres participent sur un pied d'égalité. La réforme du Conseil de sécurité doit recevoir l'attention voulue, afin que le Conseil puisse être transformé en un organe capable de s'acquitter efficacement de ses fonctions de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les méthodes de travail du Conseil doivent être améliorées pour assurer démocratie et transparence. Le Conseil doit être élargi dans ses deux catégories de membres, afin de garantir qu'il représente véritablement tous les Membres des Nations Unies, comme le stipule la Charte. Nous estimons que les pays en développement devraient être mieux représentés au sein de cet organe important. Nous souhaitons réaffirmer l'appui que nous exprimons depuis 1999 aux candidatures de l'Inde, du Japon et de l'Allemagne en tant que membres permanents d'un Conseil élargi.

En outre, le Viet Nam estime que la réforme de l'ONU doit être menée de manière globale et de façon à assurer un équilibre entre les deux objectifs d'importance égale et complémentaires que sont le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement. Un environnement propice au développement doit s'édifier sur la base de relations économiques internationales équitables, de bienfaits mutuels, de responsabilités partagées et de la tenue des engagements pris.

Dans cette optique, le Viet Nam appuie les propositions relatives au développement qui figurent dans le rapport du Secrétaire général et les engagements contenus dans le Document final, notamment l'engagement renouvelé de la communauté internationale à réaliser les OMD dans les délais prévus. Le Viet Nam se félicite de l'engagement pris par certains pays développés d'affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, cela de façon inconditionnelle. Pour que les pays en développement atteignent les OMD, il est essentiel de leur permettre de prendre une part plus active à l'économie mondiale. Le Viet Nam appelle

donc l'ONU à adopter et appliquer des mesures destinées à faciliter l'entrée de pays en développement dans l'Organisation mondiale du commerce. Par ailleurs, les barrières non tarifaires et autres mesures protectionnistes visant à bloquer les exportations de pays en développement, par exemple à l'aide de prétextes tels que des normes sanitaires et phytosanitaires, doivent être démantelées.

Garantir et promouvoir les droits de l'homme restent toujours des priorités majeures dans les travaux de l'ONU. Le Viet Nam est favorable à ce que l'Organisation joue un rôle accru dans ce domaine. Nous continuerons à ne ménager aucun effort pour contribuer à la cause commune de la protection des droits de l'homme. Conscients de la nécessité de réformer les mécanismes des Nations Unies spécialisés dans la protection des droits de l'homme, nous pensons que cette réforme doit être menée hors de toute tentative de politisation. Il faut des débats plus approfondis concernant la question de créer un Conseil des droits de l'homme et la notion de responsabilité de protéger, afin d'assurer un large appui aux mesures dont la mise en œuvre est proposée.

Le peuple vietnamien vient de célébrer le sixième anniversaire de la fondation de son État démocratique. Après avoir traversé un processus de renouveau complet, le Viet Nam est aujourd'hui un pays qui connaît une croissance économique forte et soutenue, ainsi que l'équité sociale, et nous avons réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des OMD. Le Viet Nam est aujourd'hui un pays sûr et stable, qui s'est intégré davantage à l'économie mondiale et qui a mené une politique étrangère d'indépendance, de souveraineté, de diversification et de renforcement des liens multilatéraux dans ses relations extérieures. C'est un pays qui est disposé à être l'ami et le partenaire fiable de l'ensemble des pays de la communauté mondiale.

Nous avons participé activement à différents arrangements de coopération régionale, interrégionale et mondiale. Le Viet Nam déploie de gros efforts en vue d'achever les négociations aux fins de devenir rapidement membre de l'Organisation mondiale du commerce. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les pays qui ont appuyé le Viet Nam à cet égard. Nous participons activement aux activités de coopération de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, ainsi qu'à la coopération

entre l'ASEAN et l'Asie de l'Est. Pour apporter une plus grande contribution aux travaux de l'ONU, le Viet Nam a décidé de présenter sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour le mandat 2008-2009. Nous nous préparons à présent à participer activement aux opérations au maintien de la paix de l'ONU lorsque les conditions s'y prêteront.

Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée que le Viet Nam continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec les autres pays de la communauté internationale en vue de parvenir à nos objectifs communs, notamment au renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Berhane Abrehe, Ministre des finances de l'Érythrée.

M. Abrehe (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je voudrais l'assurer, ainsi que ses collègues au sein du Bureau, de l'appui de ma délégation pendant qu'il guidera nos délibérations. Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Jean Ping, du Gabon, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais en outre saisir cette occasion pour transmettre les sincères condoléances de mon pays à tous les gouvernements et à tous les peuples qui ont essuyé de tragiques pertes en vies humaines et des dégâts matériels à la suite d'attentats terroristes et de catastrophes naturelles ou anthropiques.

Au cours de ce débat général, je voudrais aborder devant l'Assemblée une question grave, qui revêt une importance immédiate pour mon pays et qui a de grandes répercussions sur la primauté du droit international et le maintien de la paix et de la sécurité régionales.

Près de quatre ans après la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, de sombres nuages annonciateurs de guerre s'amoncellent de nouveau au-dessus de mon pays. Les dispositions juridiques de l'Accord d'Alger, le processus d'arbitrage indépendant, la manière dont les bases juridiques de ce processus ont été définies et la décision sans équivoque de cette Commission du tracé de la frontière sont trop bien connus pour être répétés

ici. Mais je voudrais citer les principaux éléments de l'Accord d'Alger pour rafraîchir la mémoire des membres.

L'article 4.15 de l'Accord d'Alger stipule explicitement ce qui suit :

« Les parties conviennent que les décisions de la Commission concernant le tracé et l'abornement de la frontière seront définitives et contraignantes. Chaque partie respectera la frontière ainsi délimitée, ainsi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'autre partie. » (*A/59/PV.16, p. 11 et 12*)

Je dois souligner que la violation de l'Accord n'est rien moins qu'un manque de respect flagrant à l'égard de l'intégrité territoriale et de la souveraineté d'un État Membre de l'ONU.

Dans son seizième rapport sur les travaux de la Commission du tracé de la frontière, de février 2005, la Commission, étant forcée de fermer ses bureaux sur le terrain en Érythrée et en Éthiopie, a averti que

« ... le tracé de la frontière a été juridiquement et définitivement déterminé par la décision sur la délimitation du 13 avril 2002. Bien qu'il ne soit pas borné, ce tracé s'impose aux deux Parties, sous réserve d'aménagements mineurs énoncés dans la Décision sur la délimitation, à moins qu'elles n'en conviennent autrement. Tout comportement qui irait à l'encontre de ce tracé de la frontière est illégal. » (*S/2005/142, annexe I, par. 33*).

Il ne faut pas altérer la décision de la Commission du tracé de la frontière. À cet égard, l'article 4.2 de l'Accord d'Alger stipule sans ambiguïté ce qui suit :

« Les parties décident qu'une commission neutre de tracé des frontières sera constituée, qui sera composée de cinq membres et dont le mandat consistera à tracer et à aborner la frontière établie sur la base des traités coloniaux pertinents (1900, 1902 et 1908) et du droit international applicable en la matière. La Commission ne sera pas habilitée à prendre des décisions *ex aequo et bono*. »

La situation à laquelle nous sommes confrontés à l'heure actuelle n'est donc pas un différend frontalier insoluble, exigeant de la souplesse de la part des

parties. Il s'agit carrément d'une situation grave, liée à une occupation illégale, par la force, du territoire souverain de l'Érythrée, État Membre de l'ONU, en violation flagrante de l'Article 2.4 de la Charte des Nations Unies.

L'Éthiopie non seulement occupe le village de Badme et autre territoire érythréen souverain, mais elle continue de construire des colonies de peuplement illégales dans ces régions dans l'objectif, pour citer le Secrétaire général Kofi Annan, de créer des faits sur le terrain.

L'agression totalement excessive de l'Éthiopie contre l'état de droit et le caractère sacro-saint des accords et des traités non seulement aura de graves conséquences pour les peuples des deux pays voisins et pour la corne de l'Afrique, mais constitue également un précédent fâcheux pour d'autres pays et régions ainsi que pour la crédibilité et la légitimité de l'ONU. Pourtant, les actes d'occupation commis par l'Éthiopie continuent d'être tolérés par l'ONU et d'autres garants de l'Accord d'Alger.

Le paragraphe 14 de l'Accord de cessation des hostilités (S/2000/601, annexe), qui fait partie intégrante de l'Accord d'Alger, précise :

« L'OUA et les Nations Unies s'engagent à garantir le respect de cet engagement des deux parties, jusqu'à la détermination de leur frontière commune... Cette garantie comprend :

a) Les mesures à prendre par la communauté internationale, y compris des mesures appropriées du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, au cas où l'une ou l'autre des parties violerait cet engagement; »

L'ONU et l'Union africaine, en tant que garants, sont parties au traité. Elles ont donc des obligations de veiller à l'application de l'Accord d'Alger sans conditions préalables. Au cas où l'Érythrée ou l'Éthiopie manqueraient d'appliquer cet Accord, l'ONU serait habilitée par cet Accord à invoquer le Chapitre VII de la Charte à l'égard de la partie ayant violé l'accord.

L'application de l'accord de traité doit être imposée et les nombreux instruments internationaux doivent être appliqués pour mettre fin à l'occupation et pour rétablir la légalité. Le Conseil de sécurité a pour mandat de maintenir la paix et la sécurité, entre autres,

en éliminant toutes les formes d'occupation. Malheureusement, l'Organisation des Nations Unies et quelques membres de la communauté internationale ont jusqu'à présent avancé des arguments qui sont sans rapport avec la question et qui contreviennent au droit international, de manière à décliner d'avoir à prendre les mesures adéquates.

Les membres du Conseil de sécurité et ceux qui aspirent à y siéger – tant permanents que non permanents – doivent être pleinement conscients du fait que le principe cardinal de la Charte est que siéger au Conseil de sécurité doit être considéré comme un service rendu à l'humanité et à la cause de la paix et non pas comme un moyen de promouvoir et de protéger leurs propres intérêts ou ceux de leurs alliés. Ils doivent respecter la confiance sacrée placée en eux pour protéger la crédibilité et la viabilité de l'Organisation des Nations Unies.

Le respect des accords internationaux est, et doit continuer d'être, le fondement du principe de la coexistence pacifique entre les nations. Tout compromis sur ce principe entraînera l'érosion de la confiance dans le système international et portera gravement préjudice au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

L'Érythrée et l'Éthiopie seront peut-être bientôt à nouveau happées dans une nouvelle phase d'un conflit armé. Cependant, il reste encore une possibilité de solution pacifique si l'Organisation des Nations Unies honore ses obligations découlant du traité et apporte une solution au problème central unique, à savoir l'occupation illégale par l'Éthiopie du territoire érythréen souverain. Si l'Organisation des Nations Unies ne réussit pas à mettre fin à l'occupation, elle portera la même responsabilité que l'Éthiopie de toute reprise du conflit armé et de ses conséquences.

À ce stade, je souhaiterais rappeler à l'Assemblée que l'Organisation des Nations Unies a trahi le peuple érythréen deux fois au cours des 60 dernières années. Ce serait la troisième trahison si elle ne respecte pas son traité et ses obligations au titre de la Charte en réglant cette occupation par des moyens pacifiques.

Pour terminer, je souhaite informer catégoriquement l'Assemblée que l'Érythrée a la ferme intention et le droit de défendre et de préserver son intégrité territoriale par tous les moyens possibles.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdullah Abdullâh, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Afghanistan.

M. Abdullâh (Afghanistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'informer les membres de l'Assemblée générale de l'achèvement, couronné de succès, des élections parlementaires et provinciales qui se sont déroulées dans mon pays il y a deux jours. Comme l'a déclaré le Président Karzaï, « la tenue de ces élections a été un succès important pour le peuple afghan et une défaite majeure pour ceux qui essaient de faire dérailler le processus politique ». Au mépris des menaces posées par les ennemis de la paix et de la stabilité en Afghanistan, Al-Qaïda et les Taliban, des millions d'hommes et de femmes se sont rendus avec enthousiasme aux bureaux de vote pour déposer leurs bulletins. Avec la clôture de ces élections, la République islamique d'Afghanistan a maintenant achevé la dernière étape de l'Accord de Bonn, parrainé par l'Organisation des Nations Unies en décembre 2001.

La détermination et la volonté politique dont a témoigné le peuple afghan ont rendu possible la transition progressive mais ardue vers la stabilité et la démocratie en Afghanistan. Au cours de la transition, l'Afghanistan a convoqué avec succès deux *loya jirgas*, adopté une nouvelle constitution énonçant les principes démocratiques, tenu la première élection présidentielle de son histoire et, très récemment, achevé les élections parlementaires et provinciales.

Dans ce contexte, je souhaiterais exprimer au nom du peuple et du Gouvernement afghans notre plus sincère gratitude et notre reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies, à la Force internationale d'assistance à la sécurité sous commandement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), aux forces de la coalition, aux Équipes de reconstruction des provinces, aux observateurs internationaux et aux autres partenaires internationaux pour l'aide qu'ils ont apportée en vue d'atteindre cet objectif.

Je souhaiterais souligner brièvement certaines des autres réalisations qui ont eu lieu au cours des quatre dernières années. Le Gouvernement afghan continue d'enregistrer des progrès importants en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et la formation de l'armée et de la police nationales afin d'étendre et de

consolider la paix et l'autorité dans tout le pays. Le désarmement et la démobilisation de 60 000 anciens combattants ont été menés à bien. À cet égard, le Gouvernement afghan réaffirme son engagement d'achever la réinsertion des anciens combattants, dernière étape du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Des progrès importants ont été faits dans la promotion et dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Notre nouvelle Constitution garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes, la liberté d'expression, la liberté de la presse et le pluralisme politique. La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan a été institutionnalisée en tant qu'organe indépendant, conformément à notre Constitution. La Commission continue de remplir son mandat.

Nous avons également vu inscrire dans les établissements scolaires plus de 5 millions d'enfants, tant garçons que filles. Le rapatriement de millions de réfugiés des pays voisins a également eu lieu au cours des quatre dernières années. Le rôle considérablement accru que jouent les femmes dans la vie sociale, politique et économique du pays vaut lui aussi la peine d'être mentionné.

La culture du pavot à opium et la production de stupéfiants en Afghanistan demeurent une préoccupation première de mon gouvernement. La création d'un ministère de la lutte contre les stupéfiants, l'institution d'un tribunal spécial pour traduire en justice ceux qui sont associés à la culture, à la production et au trafic des drogues illicites et la formation du Comité de lutte contre les stupéfiants, présidé par le Président Karzaï, ne sont que quelques-unes des initiatives prises par le Gouvernement afghan en vue de combattre et d'éliminer le fléau que représentent les stupéfiants.

J'ai le plaisir de renvoyer au rapport récent de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui fait part à juste titre d'une diminution de 21 %, cette année, de la culture du pavot à opium en Afghanistan. Cependant, de manière à renforcer cet effort, nous devons offrir d'autres moyens de subsistance aux communautés rurales. Une stratégie couronnée de succès dans la lutte contre les drogues illicites exige des mesures supplémentaires autres que de demander aux agriculteurs de planter des cultures de substitution. Nous devons leur fournir une aide en

matière d'agriculture, investir dans les systèmes d'irrigation, construire des routes, et fournir l'énergie électrique et une aide s'agissant de créer des emplois non agricoles dans les zones rurales.

Un grand nombre des réalisations de l'Afghanistan depuis la signature de l'Accord de Bonn n'auraient pas été possibles sans l'appui vigoureux de la communauté internationale. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à tous les partenaires internationaux et aux nations chefs de file qui ont offert leur appui généreux pendant tout le processus. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de l'engagement de la communauté internationale et de son appui, soutenu, dans les années à venir, au redressement et à la reconstruction de l'Afghanistan, ainsi qu'à la consolidation de la paix et de la sécurité.

Malgré les progrès auxquels j'ai fait référence plus tôt, le peuple afghan est toujours confronté dans sa vie quotidienne à de nombreux problèmes. L'extrême pauvreté, un taux élevé de mortalité infantile et maternelle et l'absence de ressources nécessaires pour assurer les services sociaux de base font toujours sentir leurs effets.

Le Document final adopté le 16 septembre 2005 (résolution 60/1) a posé les fondements d'une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus efficiente, mieux à même de faire face aux problèmes relatifs au développement, à la paix et à la sécurité, aux droits de l'homme, à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Gouvernement afghan se félicite de l'adoption dans le Document final de la proposition relative à la création d'une commission de consolidation de la paix. Pays se relevant de plusieurs années de conflit, l'Afghanistan comprend pleinement la nécessité d'une approche coordonnée, cohérente et intégrée de la consolidation de la paix après le conflit. Mon gouvernement appuie également la décision tendant à ce que la Commission entame ses travaux au plus tard le 31 décembre 2005.

Conséquence des efforts déployés actuellement par l'Afghanistan et la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme international, mon pays ne sert désormais plus de base à Al-Qaida et aux Taliban. Toutefois, le peuple afghan continue de souffrir du fléau du terrorisme international. Le terrorisme

demeure l'un des principaux obstacles à la paix, à la stabilité et au développement durable en Afghanistan. Le fait que des extrémistes d'Al-Qaida et des Taliban extrémistes continuent de s'infiltrer dans le sud et dans certaines zones orientales du pays reste un élément contribuant à l'insécurité dans mon pays.

Nous réitérons par conséquent l'importance d'un engagement sincère de la part de tous les pays de la région à combattre ce fléau. Le Gouvernement afghan condamne une fois de plus avec véhémence le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. À cet égard, nous appuyons tous les efforts visant à ce que les négociations relatives à une convention générale sur le terrorisme international aboutissent d'ici à la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général a clairement souligné le lien existant entre développement et sécurité dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), qui, au paragraphe 2 de l'annexe, affirme qu'il « ne peut y avoir de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité. » Le cas de l'Afghanistan ne saurait être plus pertinent à cet égard.

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afghanistan n'est pas simplement une ambition humanitaire, mais une nécessité pour la sécurité du pays, de la région et du monde entier. Réaliser ces objectifs exigera un volume important d'aide internationale, qui devra être fournie de manière coordonnée et soutenue.

Mon gouvernement est en train d'élaborer la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, qui sera présentée à la conférence des donateurs sur l'Afghanistan prévue en début d'année prochaine. La stratégie nationale de développement contiendra une approche claire pour atteindre nos objectifs nationaux de développement et portera sur des domaines vitaux, tels que le renforcement des capacités, la viabilité fiscale, l'édification des infrastructures et l'établissement de priorités dans les projets. Cette stratégie nationale de développement introduira également la stratégie générale afghane de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté et servira de stratégie d'ensemble pour attirer l'aide internationale dans le pays.

La stratégie nationale de développement sera élaborée dans le cadre d'un processus de consultation avec tous les acteurs concernés, y compris les

donateurs, la société civile, le secteur privé et les conseils provinciaux. Grâce au pacte scellé après l'Accord de Bonn, l'Afghanistan va adopter un nouveau calendrier et une nouvelle série de critères pour le rétablissement de la sécurité, l'édification des institutions démocratiques, la protection des droits de l'homme et la réduction de la pauvreté extrême, en conformité avec les cibles définies dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, la réforme de l'administration, l'élimination de la corruption, l'arrêt de la production et du trafic de stupéfiants, et le développement de la coopération avec nos voisins.

En tant que pays sans littoral, l'Afghanistan ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs économiques qu'il s'est fixés sans le soutien et la coopération mutuelle de ses voisins. Le Gouvernement afghan souligne l'importance de la coopération économique régionale pour tous les pays de la région. Le commerce joue un rôle majeur dans la promotion de la croissance économique, de l'emploi et du développement pour tous. Le volume du commerce entre l'Afghanistan et ses voisins a augmenté de manière régulière. L'année dernière, la valeur du commerce entre l'Afghanistan et ses voisins a été estimée à 1,5 milliard de dollars.

Je voudrais pour terminer dire la pleine adhésion de l'Afghanistan à la mise en œuvre du Document final. Nous sommes convaincus que l'adoption de ce document historique renforcera encore le rôle clef joué par l'ONU pour faire face aux menaces et aux défis auxquels l'humanité est confrontée en ce début de XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Victor Manuel Barbosa Borges, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés de la République du Cap-Vert.

M. Barbosa Borges (Cap-Vert) (*parle en portugais, texte français fourni par la délégation*) : Tout en exprimant mon accord et en félicitant le Président de l'Assemblée générale pour le thème proposé pour le débat général « Pour une ONU plus forte et efficace : assurer le suivi et la mise en œuvre des décisions de la Réunion de haut niveau de septembre 2005 », je souhaiterais faire les remarques suivantes.

À 10 ans du délai imparti, nous sommes confrontés, ici et là, à des doutes et interrogations sur

la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier en Afrique. Au cœur du débat, on trouve deux aspects interdépendants de cette question, à savoir les politiques de développement des États et la réalisation effective des engagements pris par la communauté internationale. Je n'ai pas ici l'intention d'évaluer les politiques nationales, mais il est évident que la réalisation des OMD requiert des ajustements profonds dans les politiques nationales et des efforts accrus de réaménagement et de gestion des budgets. D'autre part, l'émergence d'un nouveau leadership africain renouvelant l'engagement en faveur de la promotion du développement, de la démocratie, de la paix et de la stabilité politique et sociale doit représenter pour la communauté internationale une occasion d'accorder un soutien plus cohérent aux Objectifs du Millénaire.

Malheureusement, et malgré l'ubiquité du discours sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, nous sommes restés en deçà des engagements pris, à la désolation manifeste des populations affligées par des maladies endémiques telles que le paludisme et la tuberculose, ainsi que la prévalence et la propagation effrayantes du VIH/sida.

Comme l'a souligné le chef d'État cap-verdien, dans son allocution à la Réunion plénière de haut niveau la semaine dernière (voir A/60/PV.5), les moyens pour réaliser les Objectifs du Millénaire et bâtir un monde plus libre, fondé sur des niveaux plus élevés de bien-être, de tolérance, de paix et de sécurité sont à la portée de l'humanité.

Pour y arriver, il nous faudra de la volonté politique et non pas des déclarations de volonté politique ou une simple souscription à de vœux pieux de développement. Il incombe à cette soixantième session d'assurer les conditions de la mise en œuvre effective des résultats de ce sommet (résolution 60/1). Il est toutefois certain que la mise en œuvre de ces résultats est un test de la volonté politique verbalisée et de la capacité de dialogue des États Membres, en vue d'un meilleur équilibre dans les relations internationales, de la démocratisation de la gouvernance internationale, et du renforcement de la paix et de la sécurité mondiales, régionales et nationales. L'échéance 2005 exige une action immédiate et redoublée.

Dans le cadre des réformes proposées par le Secrétaire général, le Cap-Vert a été choisi pour

accueillir l'expérience novatrice de représentation conjointe des programmes et des agences des Nations Unies présents sur le terrain.

Je voudrais réaffirmer le soutien de mon gouvernement à cette initiative, tout en soulignant la nécessité d'une préparation adéquate de l'expérience et d'ajustements intérieurs compatibles avec l'option de représentation conjointe. Nous sommes convaincus que cette option permettra de concentrer les ressources sur les défis prioritaires et les aspects substantiels du développement.

La République du Cap-Vert a commémoré le 5 juillet 2005 le trentième anniversaire de son indépendance – 30 ans de beaucoup de sacrifices et d'efforts pour le développement social et économique dans un pays sans ressources naturelles. Au long de ce parcours, heureusement, tous les indicateurs de développement ont connu une évolution positive et constante et sont à l'origine de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2004 portant sur la sortie du Cap-Vert de la catégorie des pays moins avancés (PMA). Ce retrait de la liste des PMA est la reconnaissance explicite du travail réalisé par le peuple cap-verdien ; il est, certes, aussi le résultat de l'aide internationale accordée par les différents partenaires. Je tiens donc à saisir cette occasion, pour exprimer à tous les partenaires de développement du Cap-Vert ici présents, et à ceux qui sont absents de cette salle, nos vifs remerciements pour la solidarité qui nous a été accordée.

Courant le risque de me répéter, je voudrais rappeler ce qui suit. La sortie du Cap-Vert de la catégorie des PMA résulte du fait que le pays a satisfait à deux des trois critères établis. Je fais référence au revenu par habitant et à l'indice de développement humain. La non-réalisation du critère de vulnérabilité économique, de loin le plus important, illustre les grandes fragilités d'un petit pays insulaire, affligé de façon permanente par la sécheresse et par des chocs extérieurs, dont la hausse du prix du pétrole est un exemple fort illustratif.

Pour réussir à moyen et à long terme, la sortie de la catégorie des PMA doit être accompagnée de mesures adéquates susceptibles de garantir la continuité du processus de développement. Il est fondamental et urgent de définir les objectifs, la durée, les contours et les modalités pratiques de cette transition. Il faut le faire le plus rapidement possible.

Les succès obtenus par le Cap-Vert, grâce à une gestion judicieuse de l'aide extérieure, ne peuvent pas cacher les grandes vulnérabilités structurelles. Je voudrais ouvrir ici une parenthèse pour réitérer une fois de plus l'appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde une attention particulière aux problèmes de développement des petits États insulaires.

Nous sommes convaincus qu'en janvier 2008, lorsque le Cap-Vert quittera le groupe des pays les moins avancés, nous nous serons accordés avec nos partenaires de développement sur un cadre de référence commun fondé sur la résolution 59/209 de l'Assemblée générale et en phase avec l'esprit d'une transition sans heurt, où l'accent sera mis sur les questions commerciales, de financement du développement, y compris les modalités et les instruments plus efficaces et novateurs adaptés aux nécessités de la croissance économique accélérée d'un pays retiré de la liste des PMA et très vulnérable.

Nous demeurons convaincus que l'objectif de développement que nous partageons ne signifiera pas la pénalisation de la bonne gouvernance et de dynamiques positives de développement. Pour notre part, nous continuerons à compter sur la solidarité de nos partenaires, y compris l'ONU.

S'agissant du financement du développement et de la nécessité urgente d'ajuster les pratiques et les instruments d'aide aux exigences de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, je tiens à faire part d'une petite réflexion sur la décision d'éliminer la dette extérieure prise récemment par le Groupe des Huit. Le Gouvernement cap-verdien se réjouit de la décision confirmée à Gleneagles d'effacer la dette extérieure de 18 pays, africains pour la plupart. Il s'agit d'une bouffée d'oxygène pour le processus de développement des pays bénéficiaires.

Cela dit, le Gouvernement cap-verdien considère qu'il faudra approfondir l'analyse de la question pour qu'elle figure véritablement au rang des préoccupations internationales. Si, d'une part, la situation des pays pauvres très endettés requiert un tel élan de solidarité, nous pensons qu'il faudra aussi faire un geste envers les pays à revenu intermédiaire, en particulier ceux dépourvus de ressources naturelles qui se sont endettés avec prudence et honorent le service de la dette dans un cadre structurel marqué par des contraintes budgétaires. Autrement, le message sous-jacent à la

décision d'effacer la dette serait extrêmement ambigu et se prêterait à plusieurs lectures.

Je termine par là où l'on commence habituellement, en félicitant le Président de son élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Mes félicitations vont aussi à la Suède, son pays, qui a toujours apporté un concours inestimable à la cause de l'autodétermination des peuples, de la paix mondiale et du développement. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à son prédécesseur, le Ministre d'État Jean Ping, pour la manière compétente et sage dont il s'est acquitté de ses fonctions dans une période caractérisée par des négociations intenses et ardues.

Qu'il me soit enfin permis d'adresser au Secrétaire général Kofi Annan un mot de reconnaissance, d'encouragement et de confiance. Sa vision de l'avenir du monde et de l'ONU mérite le soutien de tous pour que notre Organisation commune puisse répondre aux défis croissants et complexes du monde actuel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Siosua T'Utoikamanu, Ministre des finances du Royaume des Tonga.

M. T'Utoikamanu (Tonga) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Président de son élection, qui le désigne pour diriger les travaux de l'Assemblée générale. Je voudrais également lui confirmer l'appui des Tonga et leur conviction que la soixantième session de l'Assemblée générale sera fructueuse et couronnée de succès sous sa direction fort compétente.

Je voudrais également dûment reconnaître l'activité exemplaire de son prédécesseur, M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon, durant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je m'associe également à d'autres pour féliciter le Secrétaire général Kofi Annan pour la façon dont il dirige l'Organisation.

Alors que nous célébrons le soixantième anniversaire de notre Organisation, c'est le moment de faire le point pour voir où nous en sommes, au vu de notre expérience passée et des occasions qui s'offrent à nous à l'avenir. Nous pouvons élaborer un plan de campagne qui permettra à chacun des États Membres

d'honorer ses engagements envers les buts et principes de la Charte et du droit international, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Les Tonga partagent les préoccupations exprimées par plusieurs autres délégations, à savoir que l'on ne peut continuer de faire comme si de rien n'était, et nuire ainsi au rôle et à la pertinence de notre Organisation et à la place importante qui revient au multilatéralisme dans la réalisation de ses objectifs.

Le Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement mis en place par le Secrétaire général a livré le rapport historique que nous en attendions. Les conclusions et recommandations de grande ampleur du Groupe ont jeté les bases solides de ce que notre Ministre des affaires étrangères avait décrit l'année dernière comme « notre participation constructive ». Les Tonga restent optimistes quant au fait que la participation des États Membres, à leur niveau et leur qualité actuels, peut encore produire un ensemble d'améliorations et permettre les changements qui s'imposent pour notre Organisation et son importante tâche.

Vendredi dernier, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté, à l'issue de l'historique Réunion plénière de haut niveau, le Document final, qui prévoit des solutions multilatérales aux problèmes de développement, de paix et de sécurité collective, de droits de l'homme, de légalité et de renforcement de l'ONU. Le passage du témoin est dorénavant effectué : à nous de commencer la mise en œuvre des conclusions de ce Sommet et de relever le défi en honorant nos promesses.

Le programme de développement demeure la première priorité pour les petits États insulaires en développement, dont font partie les Tonga. En trois décennies, nous avons accumulé une expérience de la planification nationale et régionale intégrée du développement et nous avons entièrement assumé la responsabilité qui nous revient au premier chef dans notre propre développement. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement a été intégrée à l'ensemble de notre action de développement. Le financement de ces programmes de développement, cependant, reste tributaire de l'aide publique au développement octroyée aux niveaux bilatéral et multilatéral, aussi bien que des prêts à conditions préférentielles des institutions financières régionales et internationales.

À cet égard, nous nous félicitons de l'augmentation des ressources proposée; elles seront mises à disposition une fois que de nombreux pays développés auront établi leurs échéanciers pour pouvoir consacrer comme prévu 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement d'ici à 2015. Nous félicitons les pays qui ont déjà honoré leur engagement en atteignant le chiffre prévu. Les efforts et initiatives récents visant à renforcer la qualité de l'aide et à en augmenter l'impact, y compris la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, sont également des mesures à saluer. Mais l'aide publique au développement, si nécessaire soit-elle, sera insuffisante à elle seule et devra être complétée par un encouragement actif des investissements étrangers directs, l'amélioration de l'accès aux marchés et le développement de partenariats de développement efficaces.

Le Document final souligne que l'un des enjeux critiques en matière de croissance économique consiste à s'assurer que les conditions internes nécessaires sont en place pour permettre de mobiliser les ressources nationales. Les Tonga ont engagé en 2002 un programme de réforme économique et du secteur public. À ce jour, plusieurs textes de loi importants ont été promulgués par l'Assemblée législative, y compris la Loi de finances du secteur public de 2002, qui vise à moderniser la gestion des finances par le Gouvernement et à permettre plus de transparence; la Loi relative à la fonction publique, de 2002, en vue de moderniser les méthodes de recrutement et de rémunération; et la Loi relative aux entreprises publiques, de 2002, destinée à responsabiliser davantage les entreprises publiques. Un programme de réforme du système d'imposition tongan est également en cours afin de le mettre en conformité avec les normes internationales et les obligations bilatérales et multilatérales des Tonga.

Les Tonga se félicitent de ce que le Document final reconnaisse les besoins particuliers et la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et qu'il réaffirme l'engagement d'y faire face en veillant à l'application intégrale et effective de la Stratégie de Maurice adoptée par la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et du Programme d'action de la Barbade pour le

développement durable des petits États insulaires en développement.

L'énergie continue à jouer un rôle absolument capital dans les stratégies des Tonga en matière de développement durable, et le maintien de l'équilibre délicat entre l'énergie, l'environnement et l'économie constitue une priorité nationale. La dépendance croissante des Tonga par rapport aux produits pétroliers importés pour faire face à leurs besoins énergétiques les rend particulièrement vulnérables aux événements extérieurs qui influent sur le prix et la disponibilité des produits pétroliers. À cet égard, les Tonga réitèrent leur préoccupation à l'égard de l'augmentation constante des cours du pétrole et des répercussions négatives de cette tendance sur leur économie. Nous devons concentrer nos efforts collectifs sur la recherche et le développement pour trouver des sources d'énergie de substitution.

Les Tonga reconnaissent qu'il est nécessaire de promouvoir l'égalité des sexes et ils ont mis sur pied à cet égard une politique nationale pour l'égalité des sexes et le développement, qui a été approuvée en 2001.

Les envois de fonds de nos ressortissants à l'étranger représentent une source opportune de devises étrangères et les Tonga sont sur la liste des pays qui dépendent le plus de ces envois, lesquels représentent 39 % de notre produit intérieur brut. Nous reconnaissons, par conséquent, le lien important entre les migrations internationales et le développement et la nécessité de prendre à bras le corps les défis, comme les occasions, que représente cette migration pour les pays d'origine, de destination et de transit. Nous attendons avec intérêt également le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur la migration internationale et le développement, prévu en 2006.

Nous nous joignons à tous ceux qui ont exprimé leurs regrets face à l'échec de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 et nous insistons une fois de plus sur l'importance d'une mise en œuvre des trois piliers de ce Traité.

Les Tonga soutiennent l'appel visant à arrêter le mandat, les modalités d'organisation, les fonctions, la taille, la composition et les méthodes de travail du nouveau Conseil des droits de l'homme le plus tôt possible au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Nous reconnaissons pleinement le caractère capital de la consolidation de la paix au lendemain des conflits pour l'instauration d'une paix durable et nous appuyons la mise en place d'une Commission de consolidation de la paix d'ici à la fin de 2005.

Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts, car il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Nous attendons également avec intérêt la conclusion d'une convention générale relative au terrorisme nucléaire international au cours de la présente session de l'Assemblée. Les Tonga continuent d'appuyer les travaux du Comité contre le terrorisme. Ils ont bien progressé dans la rédaction de la législation visant à mettre en vigueur les 12 conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme auxquelles nous avons adhéré.

Nous applaudissons aux efforts et propositions de réforme complète visant à revitaliser l'Assemblée générale et à renforcer le Conseil économique et social afin de leur permettre de s'acquitter du mandat envisagé pour eux dans la Charte. Nous soutenons également le travail inlassable du Secrétaire général en faveur de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du Secrétariat.

Peut-être que l'un des sujets ayant suscité la plus intense participation au sein de nos États Membres est la réforme du Conseil de sécurité. Les Tonga maintiennent leur soutien au Japon, à qui revient de droit la place de membre permanent de tout Conseil élargi. Avec l'apparition, en particulier, de membres permanents potentiels et d'idées nouvelles sur les critères à suivre, l'approche de cette question mérite encore davantage de patience, de sérénité et de pragmatisme. Cependant, la dynamique actuelle et les progrès enregistrés sur les aspects de notre programme de réforme les plus susceptibles de faire l'objet d'un consensus devraient être maintenus jusqu'au bout.

La situation du Moyen-Orient, en constante évolution, continue à présenter des signes prometteurs de paix durable. Des gestes effectifs, tels que celui fait à Gaza par Israël et l'Autorité palestinienne, permettent de jeter les bases sur lesquelles pourraient s'établir les frontières communes et s'épanouir un État.

Les organisations régionales jouent un rôle important d'appui et de complément des intérêts des pays membres dans différents domaines, et les Tonga

reconnaissent à cet égard le rôle du Forum des îles du Pacifique. Au niveau régional, les Tonga sont tout à fait déterminées à honorer leurs engagements en faveur de la paix dans la région et continuent à soutenir la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon avec le troisième déploiement des services de défense des Tonga, opérant actuellement dans les îles Salomon. Le Plan pour le Pacifique, qui a été élaboré par nos dirigeants du Forum du Pacifique en vue de la réalisation de leur vision par une coopération et une intégration régionales approfondies et renforcées dans les domaines de la croissance économique, du développement social, de la sécurité et de la protection de l'environnement, sera soumis à nos dirigeants pour examen en octobre de cette année. Les Tonga se félicitent, par conséquent, de l'appel en faveur de relations renforcées entre les Nations Unies et les organismes régionaux.

Le Royaume des Tonga maintient sa politique en faveur d'une seule Chine, pour laquelle Taiwan représente une partie intégrante et inaliénable de la Chine. Une composante essentielle de cette politique est l'idée qu'il est préférable, dans l'idéal, de laisser les questions d'intérêt commun aux soins des deux parties, dans le cadre d'un dialogue bilatéral, plutôt que de suivre n'importe quelle formule multilatérale, quelque bien conçue qu'elle soit.

Les Tonga continuent de développer et de renforcer leur politique « vers l'orient » et en particulier la Chine. Au début de l'année, le Royaume a établi une présence diplomatique à Pékin afin de bien faire entendre sa voix pour défendre ses intérêts et favoriser la recherche d'initiatives d'intérêt mutuel, notamment dans les secteurs du tourisme, du commerce, de l'aviation et de la sécurité.

Le monde nous regarde. Au lieu de revenir sur nos engagements, faisons avancer les réformes qui sont essentielles pour que le multilatéralisme demeure le moyen le plus efficace de régler les problèmes mondiaux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Raymond Ramazani Baya, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

M. Ramazani Baya (République démocratique du Congo) : Qu'il me soit permis avant toute chose de joindre ma voix à celles des éminents orateurs qui

m'ont précédé pour m'acquitter de l'agréable devoir de féliciter M. Jan Eliasson pour son élection à la présidence de la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je me réjouis tout particulièrement de l'honneur qui lui a été fait par la communauté internationale en lui confiant la présidence de la présente session qui marque non seulement le soixantième anniversaire de notre Organisation, mais qui aura, aussi et surtout, à mettre en œuvre les engagements auxquels les chefs d'État et de gouvernement ont souscrit en vue de concrétiser le processus de réforme de l'ONU, de l'adapter aux changements survenus sur l'échiquier international afin qu'elle demeure cette tribune de concertation et de débat, instrument irremplaçable de prévention et de gestion des conflits et cette instance garante du droit international et de l'intégrité des États.

Qu'il me soit aussi permis de saluer son prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la République gabonaise. Grâce à ses grandes qualités humaines et d'homme d'État, il a accompli sa mission avec doigté et beaucoup d'engagement personnel.

Qu'il me soit permis, enfin, de transmettre au Secrétaire général Kofi Annan les encouragements et les remerciements de M. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, pour son engagement dans la recherche de solutions à la crise dans la région des Grands Lacs et pour son attachement à la sauvegarde des valeurs de la dignité humaine.

M. Eliasson préside l'Assemblée générale à un moment charnière de l'histoire de notre Organisation. Il m'est difficile de ne point établir un parallèle entre l'histoire de mon pays, le mandat de M. Eliasson et le destin d'une illustre personnalité de son pays, la Suède, qui s'était illustrée dans mon pays par son engagement à la cause de la paix, j'ai cité Dag Hammarskjöld, deuxième Secrétaire général de l'ONU.

Alors que M. Eliasson assume en ce mois de septembre la présidence de l'Assemblée générale, ne convient-il pas de rappeler que c'est le 20 septembre 1960 que mon pays a été admis au sein de l'Organisation, et le 18 septembre 1961, le regretté Secrétaire général Dag Hammarskjöld payait de sa vie son engagement aux côtés de la République démocratique du Congo. Je m'incline devant la mémoire et le courage de ce héros, mais aussi des membres civils et militaires de l'Opération des Nations

Unies au Congo (ONUC), tombés aux côtés de nos soldats en défenseurs de la souveraineté et de l'intégrité de notre territoire.

La comparaison entre l'intervention de l'ONU au Congo en 1960 et celle qui se déroule actuellement sous nos yeux dégage de nombreuses similitudes, dont le dévouement sans faille manifesté par les casques bleus à la cause de la paix. Mon pays, qui a été bénéficiaire à deux reprises de ces opérations de la paix, connaît le prix payé par les forces des Nations Unies pour le sauver du désastre. L'expérience vécue des interventions de l'ONU nous conforte dans l'idée que le monde a plus que jamais besoin d'une ONU reformée et forte.

Au moment où les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité ont atteint une phase cruciale, n'est-il pas temps de reconnaître qu'en dépit de ses limites, l'ONU, forum des nations, est devenue la conscience de l'humanité? Son rôle présent et futur ne peut s'apprécier en dehors de l'évolution récente du monde et en fonction de sa capacité à s'adapter aux nouveaux défis que posent le développement, la crise de la dette, les besoins particuliers des pays les moins avancés, les droits de l'homme, le terrorisme, la paix et la sécurité collective.

N'est-il pas dès lors souhaitable, dans cette optique, que l'Organisation des Nations Unies épouse une architecture qui la rende encore plus apte à faire face aux défis nouveaux et anciens et à intégrer les valeurs de notre civilisation fondée sur les principes de liberté et de démocratie?

L'élargissement envisagé et souhaitable du Conseil de sécurité s'avère désormais être une exigence démocratique de premier ordre. Il est nécessaire, mais pas suffisant, pour un fonctionnement harmonieux et efficace du système onusien. Il faut aller plus loin, au-delà du simple élargissement, pour réaliser les ambitions que les États Membres nourrissent pour l'ONU. La réforme du Conseil de sécurité ne devrait donc pas occulter la nécessité de revisiter les autres organes, notamment le Conseil économique et social, le Secrétariat et l'Assemblée générale en vue d'en renforcer les prérogatives et de permettre à son Président de jouer un rôle primordial dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux.

Toujours dans ce cadre de la réforme, mon pays attend particulièrement de voir à l'œuvre la nouvelle

Commission de consolidation de la paix et la création du fonds permanent pluriannuel, qui permettront aux pays en situation post-conflit de bénéficier d'apports réels et substantiels afin d'appuyer les efforts de réinsertion, de reconstruction et de les aider à jeter les bases d'un développement durable.

Dans l'œuvre de reconstruction d'un État, en République démocratique du Congo, la communauté internationale s'est fortement investie en fournissant un appui appréciable à travers la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Qu'elle trouve ici l'expression de la profonde gratitude du peuple congolais.

Avec la perspective de l'organisation des élections pluralistes et transparentes, censées mettre fin à la crise de légitimité et à la spirale d'interminables transitions, la République démocratique du Congo avance à grands pas vers le dénouement du processus de transition. Je voudrais assurer l'Assemblée de la détermination du Gouvernement d'union nationale de mener à terme cette transition dans le délai constitutionnel.

L'adoption du projet de constitution par référendum, en fin d'année, rendra ce processus irréversible. Les élections doivent avoir lieu. Elles auront certainement lieu, car telle est la volonté du peuple congolais et tel est l'engagement du Gouvernement d'union nationale. Le déroulement harmonieux, nonobstant quelques contraintes logistiques dues à l'immensité du territoire et à la complexité de l'opération d'enrôlement des électeurs, permet d'envisager avec sérénité la tenue des différentes échéances électorales. Au moment où je parle, près de 12 millions d'électeurs se sont enrôlés, confirmant ainsi l'engouement qui a été observé dès le début de l'opération d'identification.

Il est dès lors urgent que la situation en matière de sécurité soit rapidement stabilisée avec, notamment, le règlement dans les meilleurs délais de cette question préoccupante du désarmement des groupes armés étrangers qui risquent de perturber, voire de compromettre, le bon déroulement des élections.

C'est le lieu ici de rappeler l'urgence qu'il y a à soutenir les efforts de la République démocratique du Congo en vue de mettre fin à la présence des éléments armés dans l'est du territoire national et d'assurer leur rapatriement conformément aux résolutions pertinentes

du Conseil de sécurité, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Un appui conséquent à la formation et à l'équipement de nos forces armées restructurées et intégrées ainsi qu'un engagement ferme de la MONUC seraient de nature à amener ces groupes à déposer les armes. Néanmoins, la République démocratique du Congo n'a jamais privilégié, ni pensé que l'option militaire était la seule voie possible pour le retour dans leur pays des éléments armés étrangers qui pullulent dans le Nord et le Sud-Kivu. Aussi a-t-elle maintenu des contacts, par personnes interposées, avec les représentants du Front démocratique pour la libération du Rwanda (FDLR), qui ont permis d'entrevoir la perspective d'un désarmement volontaire suivi d'un rapatriement tout aussi volontaire des éléments armés rwandais. Les deux séries de consultations conduites en mars et en septembre de cette année n'ont à ce jour pas donné les résultats escomptés. En cas d'échec, s'imposera à nous, à nouveau, l'option d'un désarmement forcé auquel procéderont nécessairement et quel qu'en soit le prix les forces armées nationales.

La République démocratique du Congo sait gré par ailleurs au Conseil de sécurité d'avoir autorisé la MONUC à intervenir en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Son application a eu des résultats réels en Ituri. Le recours à ce Chapitre VII dans d'autres zones, notamment le Nord et le Sud-Kivu, n'a pas encore produit les effets dissuasifs attendus. Ne convient-il pas maintenant d'envisager concrètement, ainsi que l'a souhaité le Conseil de sécurité, l'assistance à apporter aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) pour un désarmement forcé des milices? Il reste que la réussite d'une telle opération dépend aussi bien de la détermination de la République démocratique du Congo et de la MONUC, mais aussi, et surtout, de la sincérité de l'engagement des pays voisins. Ceux-ci devraient s'abstenir de toutes interférences négatives de nature à compromettre l'effort de neutralisation des milices et groupes armés.

Au-delà des préoccupations sécuritaires et strictement politiques, nous devons aussi répondre aux besoins légitimes d'une population privée depuis des années du strict minimum vital. La politique économique et sociale du Gouvernement de transition vise à répondre à court terme aux exigences de la lutte contre la pauvreté, mais aussi de l'assainissement de l'environnement juridique et financier ainsi que de la

relance des activités productives, domaines dans lesquels quelques réussites ont été enregistrées. Le budget de l'État a connu un accroissement sensible. Le taux de change de la monnaie nationale a été stabilisé, l'inflation maîtrisée, et l'économie a enregistré des taux de croissance de 6 % à 7 % au cours des trois dernières années. Cette évolution favorable de l'économie a permis d'initier des plans de réhabilitation dans les secteurs des infrastructures de base, de l'éducation et de la santé à travers la lutte contre les grandes épidémies et pandémies.

Mais le progrès au plan social reste lent, même très lent, au regard des multiples attentes de la population. Nous avons besoin, pour conforter les efforts que nous avons accomplis, d'accélérer nos actions, de mettre rapidement sur pied des initiatives à impact visible dans le domaine social. Nous nous félicitons des engagements pris par nos partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de nous accompagner dans cette direction.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo, conscient de l'importance de la coopération régionale et du bon voisinage, soutient l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, appuyée par le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, d'organiser à Nairobi une Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement.

Mon pays a été le principal champ de confrontation armée ayant entraîné plus de trois millions de morts, des violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire international, la destruction des hôpitaux, des écoles, des routes, des ponts, et le pillage des ressources naturelles et autres formes de richesses. Aussi mon pays espère-t-il être l'un des principaux bénéficiaires du fonds spécial pour la reconstruction crée dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et se constituer en zone prioritaire de reconstruction et de développement de la sous-région.

Les difficultés qu'ont traversées le peuple congolais et ceux de toute la région des Grands Lacs les prédisposent sans doute à comprendre les aspirations à la paix qu'éprouvent les autres peuples. Aussi encouragent-ils le processus de paix au Moyen-Orient. La République démocratique du Congo salue le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza. Elle considère cette initiative comme un pas important qu'il faut poursuivre pour asseoir la paix et mettre un

terme au cycle de violence dans cette région. La délicatesse et la complexité de la situation donnent d'autant plus de relief à l'engagement de l'État israélien et de l'Autorité palestinienne à rechercher une solution négociée à la crise du Moyen-Orient.

Je salue également les efforts de l'ONU et de l'Union africaine pour la réussite de l'organisation des élections au Burundi et en République centrafricaine. L'aboutissement heureux des processus de réconciliation dans ces deux pays ainsi que les perspectives d'une évolution positive de l'expérience congolaise augurent à n'en point douter d'une nouvelle période de stabilité, de démocratie et de prospérité en Afrique centrale.

Face aux nouvelles menaces, je réitère l'attachement de la République démocratique du Congo aux principes sur lesquels repose notre sécurité collective. Les années à venir seront des périodes de compétition accrue entre les nations dans les domaines commercial et financier ou dans ceux de la recherche, y compris la recherche nucléaire, de mondialisation accélérée, favorisée par la combinaison de l'informatique et des télécommunications, ainsi que de libéralisation parfois sauvage et de concurrence farouche. Il nous incombe dans ce contexte la responsabilité historique de doter l'ONU des moyens et des structures nécessaires pour, non seulement maintenir la paix là où cela est nécessaire et assurer notre sécurité collective là où elle risque d'être interrompue, mais aussi pour mieux prendre en charge les questions de développement économique et social, mettre en place des règles plus équitables pour régir le commerce international, lutter collectivement et efficacement contre l'analphabétisme, l'ignorance et l'intolérance; et contre les épidémies, les maladies et les catastrophes naturelles; et contre le terrorisme bien sûr, la violence et les injustices sous toutes les formes, pour un monde, fraternel, pacifié, plus humain et plus juste.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Besnik Mustafaj, Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie.

M. Mustafaj (Albanie) : Tout d'abord, je réitère les plus profonds sentiments d'amitié et de solidarité de tout le peuple albanais ainsi que du Gouvernement albanais envers le peuple des États-Unis et le

Président Bush du fait de la douleur et des dégâts matériels causés par l'ouragan Katrina.

Je voudrais également souhaiter plein succès à M. Jan Eliasson dans la finalisation de cette mission si importante. En cette occasion, je tiens à l'assurer de la pleine volonté de coopération de mon pays dans la réalisation des tâches qui l'attendent et nous attendent. J'ai également le plaisir de m'associer à tous ceux qui ont remercié M. Ping pour le dévouement dont il a fait preuve à la présidence de la précédente session de l'Assemblée générale et pour les efforts qu'il a consentis pour donner à l'Organisation plus de vitalité.

L'Albanie s'associe pleinement à la présentation que S. E. M. Jack Straw, Secrétaire d'État du Royaume-Uni, a fait à la 9^e séance plénière sur notre Organisation, au nom de l'Union européenne.

J'ai également le privilège de m'adresser à cette Assemblée, au nom du nouveau Gouvernement albanais issu des dernières élections, pour exprimer la position de mon pays sur les questions qui nous préoccupent tous actuellement et pour présenter les priorités stratégiques de mon gouvernement en matière de politique extérieure.

Un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement se sont réunis il y a peu de jours à l'ONU pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et pour discuter de la réforme de l'Organisation affirmant ainsi que le multilatéralisme est une force dirigeante dans les politiques globales. Ceci est également une nouvelle affirmation du fait que nous vivons dans une situation très complexe qui exige sans doute des réactions complexes, communes et cohérentes.

Aujourd'hui plus que jamais, nous nous trouvons devant la nécessité impérieuse d'une coopération régionale et mondiale accrue. Pour ces raisons, l'Albanie soutient les résultats de la Réunion plénière de haut niveau concernant la réaffirmation ultérieure de notre confiance à l'égard de l'Organisation, l'importance des valeurs et des principes de base de la coopération internationale, le partenariat mondial lié au développement, les actions intensifiées visant au renforcement de la paix et de la sécurité collective, la lutte contre le terrorisme, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, le renforcement de l'ONU, et en particulier sa réforme profonde.

L'Albanie croit que la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies va marquer un pas important et significatif pour la mise en application de tous les engagements mentionnés ci-dessus par des actes concrets et accélérés. L'Albanie est d'avis que l'ONU doit se consolider davantage en vue d'assurer un rôle décisif dans les démarches de la communauté internationale pour obtenir un monde stable, sûr et plus prospère. Nous souhaiterions réitérer notre gratitude au Secrétaire général pour ses efforts relatifs à la réforme de l'ONU. L'Albanie est d'avis avec le Secrétaire général que l'ONU doit avoir la légitimité et l'habileté lui permettant de s'adapter aux circonstances d'un monde en mutation. Dans ce sens, le Conseil de sécurité a une énorme responsabilité. Notre pays soutient sans réserve la réforme du Conseil de sécurité. Il convient de rappeler que nous considérons cette réforme dans la perspective du perfectionnement des méthodes de travail et de transparence comme celle de l'amélioration et de l'agencement des mécanismes de prise de décisions. Nous croyons fortement que, tous ensemble, nous possédons les forces et les facultés requises pour aboutir à un consensus très large sur cette réforme.

Les rôles de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Secrétariat de l'ONU ne doivent pas être sous-estimés tant que leur potentiel n'est pas entièrement exploré. Le succès de la réforme pourrait être assuré si elle est cohérente et vise l'ensemble de l'Organisation. L'Albanie, encouragée par les dispositions du Document final (résolution 60/1) de la Réunion plénière de haut niveau portant sur le renforcement de l'ONU, réaffirme sa volonté de coopérer avec toutes les délégations afin de parvenir au consensus le plus large possible sur les questions les plus importantes de sa réforme.

L'Albanie pense que la Commission de consolidation de la paix sera un instrument indispensable et efficace en vue d'assurer des stratégies mieux financées, plus essentielles et plus cohérentes, et pour attirer l'attention politique opportune vers un pays qui opère la transition du conflit au développement durable. Dans ce sens, le processus en question va rendre l'ONU plus apte à consolider le travail de la communauté internationale et à aider les pays pendant la phase d'après conflit.

Nous sommes d'avis que les contributions et les opinions apportés sur la mise en place du Conseil des droits de l'homme seront bientôt formalisées. Une

action orientée du Conseil des droits de l'homme, avec des membres crédibles, augmenterait la qualité des engagements de l'ONU dans cette direction. D'autre part, nous prêtons sans réserve notre appui à la consolidation du Haut Commissariat aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'augmentation de son budget.

L'Albanie considère l'initiative pour la création du Fonds pour la démocratie comme une partie substantielle de cette réforme. Mon pays soutiendra avec tous ses moyens ce Fonds, partageant ainsi avec les autres pays amis l'intention d'aider les nouvelles démocraties à renforcer leur société civile et à mettre en place les institutions de l'État de droit.

Les multiples événements tragiques survenus ces dernières années ont confirmé qu'aujourd'hui le terrorisme apparaît comme la plus grande menace planant sur notre monde causant la mort de milliers d'innocents. Mon pays restera fermement attaché à la lutte contre ce mal. Nous saluons la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité adoptée durant le sommet de haut niveau. Nous nous joignons à l'appel solennel pour que soit finalisée à la présente session de l'Assemblée générale la convention globale contre le terrorisme. Nous pensons que la détention d'armes de destruction massive par les terroristes peut avoir des conséquences inimaginables pour l'humanité.

Mon pays considère le contrôle des armes comme un instrument clef de sa propre politique de sécurité. Dans ce contexte, je souhaiterais mettre l'accent sur notre soutien continu au renforcement plus avant des instruments internationaux essentiels de désarmement et de non-prolifération. Pour ces raisons, l'Albanie s'est déjà engagée à coopérer dans la région et ailleurs sur le désarmement et l'interdiction de la prolifération des armes, prenant des mesures rigoureuses en vue d'empêcher le passage illicite des armes sur son territoire. Cependant, dans l'application des engagements pris sur le contrôle des armes légères, nous avons apporté des modifications à la législation nationale pour la mettre en conformité avec celle de l'Union européenne relative à l'octroi des licences, au renforcement des régimes d'exportation et d'importation et au maintien de l'ordre. La destruction d'environ 200 000 armes légères détenues par des civils était une composante du programme du Gouvernement. Celui-ci, en coopération avec les bailleurs de fonds étrangers, a élaboré le programme pour la destruction de toutes les matières chimiques

déposées sur notre territoire, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité dans la région et ailleurs.

L'Albanie continue de faire la preuve de la maturité croissante de sa démocratie. L'année 2005 était une année électorale en Albanie. Le déroulement des élections parlementaires en juillet dernier et le transfert sans heurts du pouvoir constituent des faits importants qui ont une influence positive sur l'évolution politique, économique et social du pays.

L'Albanie pense que la bonne gouvernance est un facteur clef pour l'amélioration de la vie de tous ses citoyens. La bonne gouvernance constitue également une condition indispensable pour assurer une croissance économique stable et pour combattre la pauvreté. À cet égard, nous allons œuvrer sans relâche pour consolider l'état de droit, encourager la transparence dans la prise de décisions et accroître le sens des responsabilités et du service à l'égard de tous les citoyens.

La lutte contre la corruption et les facteurs qui l'encouragent, l'incitation à la libre concurrence et la lutte sans merci menée contre les monopoles en matière d'économie constituent les priorités du nouveau Gouvernement albanais pour les années à venir.

Nous avons prévu une série de mesures pour améliorer le système d'éducation nationale dont l'élément nouveau est l'ouverture de l'université à tous ceux qui veulent faire des études supérieures.

D'autre part, l'Albanie a, pour la première fois de son histoire, une femme comme Présidente de son Assemblée, donnant ainsi un signal fort de son engagement sérieux en faveur de l'égalité des sexes.

Le nouveau Gouvernement est décidé à améliorer les indicateurs macroéconomiques du pays convaincu qu'il importe d'élaborer des politiques sociales susceptibles d'améliorer progressivement les niveaux de vie de la population en général, et en particulier des couches en difficulté. Pour atteindre les objectifs de son programme, le Gouvernement soutiendra l'élargissement et la modernisation du système financier, gardant sous contrôle le niveau d'inflation tout en œuvrant pour parfaire le cadre légal nécessaire au développement économique.

Dans le contexte de notre coopération étroite avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, nous sommes décidés à encourager des

politiques macroéconomiques et en matière d'investissements plus solides propres à orienter le pays vers un développement stable, à stimuler le secteur privé et à promouvoir de nouveaux emplois.

Je tiens également à assurer l'Assemblée que le Gouvernement s'est entièrement engagé à la mise en œuvre des objectifs du développement du Millénaire. Nous partageons l'avis que la coordination et l'harmonisation des stratégies sur le développement national et local, la large participation de la société civile, l'initiative privée, la sensibilisation du public et l'incitation du débat public sur les voies et les moyens les plus efficaces pour atteindre les objectifs du développement pour le Millénaire vont contribuer à l'obtention des résultats envisagés, même en Albanie.

Le Gouvernement albanais est déterminé à lutter sans relâche contre le crime organisé, le crime transnational, les trafics illicites et le terrorisme, en renforçant la législation nationale, les structures et les mécanismes adéquats et en s'engageant entièrement à la coopération régionale à une plus large échelle. C'est une lutte qui va renforcer nos liens d'amitié avec nos voisins, mais aussi avec tous les pays européens. C'est une lutte commune.

Il convient de rappeler que mon pays possède une excellente expérience de la coexistence entre les différentes communautés religieuses. Convaincus que le raffermissement du dialogue entre les cultures, les civilisations et les confessions est une plate-forme importante pour le renforcement de la coexistence pacifique et du bon voisinage, et sachant qu'elle offre un potentiel immense pour l'intensification de la coopération entre les pays, nous avons organisé en décembre 2004, à Tirana, un forum international qui a non seulement débattu des questions importantes relatives à ce dialogue, mais a également ouvert le chemin à l'élargissement de cette coopération.

Mon pays s'est engagé définitivement dans la voie de l'intégration euro-atlantique, avec l'objectif clair d'une adhésion à l'Union européenne (UE) et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous considérons l'intégration euro-atlantique comme une entrée de notre pays dans une zone de paix, de stabilité et de bien-être, créée au cours des 50 dernières années parmi les pays d'Europe occidentale. L'intégration dans ces familles signifie, d'une part, l'acceptation et l'acquisition par notre société de valeurs telles que les libertés politiques et

économiques, les droits et les libertés fondamentales de l'homme, la primauté du droit, le bien-être et la solidarité sociale; d'autre part, ceci signifie également que nous apportons notre contribution à cet ensemble de valeurs.

L'Albanie se prépare rapidement à la clôture des négociations sur l'Accord de stabilisation et d'association avec l'UE, ouvrant ainsi la voie à sa signature. Nous sommes persuadés que notre pays a les capacités de remplir tous les critères imposés par ce processus si rigoureux. La société albanaise est fermement décidée à mener à bien les réformes, dont l'avancement servira l'intégration à l'UE. Nous avons la conviction que le processus de réforme s'avère avant tout dans l'intérêt du pays, du renforcement de l'économie et de l'amélioration de l'image de l'Albanie dans le monde.

Nous voyons dans l'OTAN une garantie en matière de sécurité dans notre région. En intensifiant notre coopération avec cette organisation, nous visons une adhésion prochaine. La participation de l'Albanie aux opérations de maintien de la paix de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et en Afghanistan constitue de réelles contributions, à l'échelle aussi bien régionale que mondiale.

Les relations de bon voisinage et de coopération avec les pays de notre région restent parmi les grandes priorités de notre politique extérieure. Notre vision d'une région stabilisée et sûre, passant par une coopération bilatérale et multilatérale fructueuse et sincère, est déjà bien claire. Notre philosophie concernant le développement de ces relations repose sur trois principes fondamentaux : la transparence, la tolérance et le dialogue. De ce point de vue, nous avons intensifié le dialogue politique de haut niveau avec tous les pays de la région; nous avons élargi l'assise juridique et la coopération institutionnelle bilatérale et multilatérale dans plusieurs domaines d'intérêt commun. Ce dialogue devient de plus en plus stable et raisonnable grâce à un esprit de compréhension et de confiance réciproques.

Par leur participation accrue au maintien de la paix dans les foyers de tension à travers le monde, certains pays de notre région se sont transformés, passant du statut de bénéficiaires de cette assistance à celui de dignes contributeurs à la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde.

Dans le contexte des évolutions positives et des progrès réalisés dans notre région, l'Albanie n'a pas manqué de jouer son rôle positif, modérateur et constructif par rapport aux populations albanaises vivant dans les pays voisins, encourageant ainsi la coexistence multiethnique dans l'harmonie, la paix et la stabilité.

Sur le plan de la politique extérieure, l'Albanie estime que la définition du statut du Kosovo constitue une question importante. Il n'y a plus de temps à perdre. Le statu quo ne peut plus assurer longtemps une paix durable dans la région. Nous sommes d'avis que la solution qu'il faut donner au statut de Kosovo doit prendre en compte la volonté de son peuple exprimée par la voie démocratique, sans oublier le respect des droits des minorités du Kosovo. En ce sens, une indépendance conditionnelle pourrait permettre à la communauté internationale d'accompagner pendant un certain temps la maturation des institutions et de la société kosovare et servirait surtout de garantie pour la minorité serbe et les autres minorités vivant chez elles dans ce pays. Nous sommes tous persuadés que l'avenir du Kosovo, comme celui de tous les pays de la région, passe par l'intégration européenne et euro-atlantique.

Nous, Albanais, avons la certitude que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Kai Aide, apportera dans son rapport attendu une évaluation objective des normes déjà atteintes en ce qui concerne la mise en place d'un climat démocratique et des institutions d'un état de droit, permettant l'ouverture des négociations en vue de déterminer le statut final du Kosovo. Dans ce processus, le Groupe de contact pour le Kosovo a un rôle important à jouer.

Bref, il y a un premier bilan positif, mais il reste encore beaucoup de travail pour nous tous, pour encourager et soutenir le dialogue entre Pristina et Belgrade. Les deux parties ont un grand nombre de questions à régler. Comptant sur la bonne volonté et la conviction de servir la paix, nous avons suffisamment de raisons d'être optimistes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdulkader Shareef, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie.

M. Shareef (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Au nom de la République-Unie de Tanzanie, je tiens à féliciter le Président de son

élection à la présidence de l'Assemblée générale en sa soixantième session et je lui souhaite beaucoup de succès. J'aimerais aussi transmettre les remerciements de ma délégation à son prédécesseur, M. Jean Ping, pour avoir présidé la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et avoir mené avec succès, entre autres, les négociations sur le Document final de la Réunion plénière de haut niveau.

J'aimerais aussi dès maintenant rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan pour la remarquable compétence et la ténacité avec lesquelles il a dirigé l'Organisation au cours de l'un des épisodes les plus difficiles de son histoire. Cette période a sans doute été l'une des plus créatives et visionnaires de la carrière du Secrétaire général, car il a su inspirer l'Organisation et ses Membres à entreprendre des réformes ambitieuses et particulièrement nécessaires, visant à rendre l'Organisation pertinente et à faire en sorte qu'elle soit à la hauteur des défis et menaces du XXI^e siècle, à l'heure de la mondialisation.

Le Sommet qui vient de s'achever a donné le ton, l'ordre du jour et la direction du chemin que doit emprunter l'Organisation des Nations Unies 60 ans après sa création à San Francisco, en 1945. Le rythme de la réforme sera déterminé par notre dévouement politique collectif à tous, nous les Membres de l'Organisation. Le processus de réforme de l'ONU nous a réunis, a réaffirmé l'égalité souveraine des nations et a démontré le caractère indispensable de l'action collective, ainsi que la nécessité de partager les responsabilités et obligations dans les affaires internationales. Même si ce que nous avons convenu reste en deçà de ce que nous espérons réaliser, nous devons apporter à l'élaboration détaillée de ce qui reste à mettre en œuvre le même esprit de dévouement collectif et le même attachement à nos buts communs. Nous ne devons pas laisser la facilité politique ni des attitudes affectées nous écarter de nos objectifs déclarés.

Le contraste entre les infamies criantes que sont la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et les maladies évitables et, d'autre part, le luxe et l'opulente prospérité dans certains endroits du monde, devrait être relégué dans les poubelles de l'histoire. Cela est réalisable si nous appliquons les engagements que nous nous sommes fixés lors du Sommet qui vient de s'achever. À Monterrey, nous sommes tombés d'accord sur un cadre de partenariat. Pour certains membres du Groupe des Huit, le Sommet de Gleneagles a

transformé une promesse, vieille de 30 ans, de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement en un plan assorti de délais; pour d'autres, il a débouché sur des augmentations prévisibles. La viabilité de la dette a finalement cédé la place à l'annulation de la dette pour certains pays, notamment le mien, la République-Unie de Tanzanie. Il s'agit là d'un soulagement monumental, qui fera une différence tant quantitative que qualitative pour nos programmes et nos priorités en matière de développement.

Il a été reconnu que le commerce et l'investissement sont eux aussi des facteurs essentiels de la croissance et du développement. Le cycle de négociations commerciales pour le développement de Doha, qui aura lieu à Hong Kong à la fin de l'année, doit être complété par des accords sur les questions en suspens telles que les subventions.

Le crédit politique généré par le Sommet devrait permettre une convergence entre les ressources de nos partenaires du développement et les réformes économiques, politiques, fiscales et institutionnelles déjà en cours en Afrique, et aboutir à des programmes de développement prévisibles et applicables. La question de la capacité d'absorption ne doit pas être soulevée alors qu'il existe une cohérence et une coordination entre nos partenaires dans un cadre de collaboration au niveau des pays pour intégrer l'aide aux stratégies et aux priorités de développement nationales.

La République-Unie de Tanzanie a déjà respecté l'élément crucial du paragraphe 22 a) du Document final du Sommet (résolution 60/1), qui demande aux pays en développement d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies nationales de développement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous avons de l'avance quant à l'objectif de rendre l'enseignement primaire universel, à savoir neuf ans avant l'échéance de 2015. Nous n'avons aucun retard s'agissant d'atteindre les objectifs pour ce qui est d'accéder à l'eau potable, de réduire la mortalité postinfantile et de promouvoir l'égalité des sexes sur le plan de la participation politique et des structures de prise de décisions. Avec une assistance régulière et une stabilité macroéconomique et politique, nous devrions être en mesure de réaliser la plupart des objectifs d'ici à 2015.

En Afrique subsaharienne, certains pays accélèrent les réformes et créent un climat plus propice aux investissements. Des apports d'aide élevés dans la phase initiale et de nouvelles sources de financement pour combler le fossé financier en vue de réaliser les OMD devraient être augmentés graduellement, tout comme l'aide au commerce pour surmonter les contraintes pesant sur l'offre. Il faudrait aborder simultanément à l'ordre du jour mondial du développement, les subventions et les problèmes d'accès au marché. Le résultat du processus d'Helsinki, avec son foisonnement d'idées, contribue grandement tant au processus de réforme lancé la semaine dernière qu'au programme global de développement international. Il traite des déficits politiques et des conditions nécessaires à un développement très ciblé et à des changements démocratiques en cette ère de mondialisation.

Les liens entre développement et sécurité aux niveaux national et international sont clairement apparus durant le débat et les négociations sur le Document final du Sommet mondial, sur lequel je n'ai pas besoin de m'étendre. La course aux armements nucléaires et classiques ne peut qu'amener le monde, de propos délibéré ou par accident, au bord d'un gouffre apocalyptique. Les efforts considérables axés sur le développement en vue de réaliser les OMD présentent un contraste frappant avec la conduite paradoxale qui consiste à dépenser des milliards de dollars sur les armements de destruction massive ou totale. Il est par conséquent fort déconcertant que le Sommet ait été incapable de parvenir à un accord sur le désarmement et la non-prolifération. Nous ne devons pas pour autant abandonner la question du désarmement et de la non-prolifération. Déployons donc un nouvel effort en vue de reprendre les négociations sur ces questions.

Nous autres, en Tanzanie et dans notre région, sommes particulièrement désireux de voir signer rapidement une convention mondiale aux fins de réglementer le marquage et le traçage de toutes les armes légères et de petit calibre, ainsi que le commerce illicite des armes qui alimente des conflits violents et l'instabilité dans nos régions d'Afrique.

La sécurité collective ne peut pas être renforcée sans une réforme du Conseil de sécurité. La réforme du Conseil de sécurité a également été reportée, mais la question de l'élargissement du Conseil et de la réforme de ses méthodes de travail doit continuer de figurer à

l'ordre du jour. Les négociations sur la question doivent reprendre bientôt. La République-Unie de Tanzanie appuie le consensus d'Ezulwini sur la réforme du Conseil de sécurité, en gardant à l'esprit que seule l'Afrique n'a pas encore de siège permanent ni de droit de veto au Conseil. Nos interlocuteurs doivent reconnaître ce déséquilibre dans nos négociations et essayer de tenir compte des exigences de l'Afrique pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et plus légitime, et non pas moins.

La condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations nous rapproche d'une définition convenue, qui nous aiderait à intensifier et à unir nos efforts en vue de lutter contre le terrorisme. L'absence d'une définition convenue ne doit cependant pas retarder l'accord relatif à une convention générale contre le terrorisme au cours de la présente session de l'Assemblée générale. En tant que victime du terrorisme ces dernières années, la République-Unie de Tanzanie a une raison impérieuse d'appuyer une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les peuples est consacré dans les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies et est confirmé par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis près de 60 ans, l'expression institutionnelle et le statut des droits de l'homme à l'ONU a évolué et continue d'évoluer. Nous appuyons la création du Conseil des droits de l'homme dans la mesure où celui-ci permettra de renforcer le caractère central de ces droits, d'accroître l'autorité morale et l'intégrité de l'ONU et de surmonter les déficiences de l'actuelle commission des droits de l'homme. Le nouveau Conseil doit incarner les principes et les pratiques d'examen critique par les pairs dans ses méthodes de travail pour éviter la politique des deux poids, deux mesures, sur le plan de l'exercice effectif des responsabilités et du respect des normes imposées, politique qui a entravé les travaux de la Commission des droits de l'homme.

La nouvelle notion de « devoir de protéger » mérite notre appui, après les échecs internationaux récents concernant la protection des habitants du Rwanda et de Bosnie. Le devoir de protéger doit être une entreprise collective des États pour protéger les populations du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Il nous faut cependant établir des critères et des garde-fous pour garantir contre les

interventions unilatérales d'inspiration politique, comme ce dont on a fait l'expérience dans le passé avec ce qui a été conçu et présenté comme une intervention humanitaire.

Le continent africain est le théâtre principal de plusieurs catastrophes naturelles et anthropiques, tant à l'horizon qu'en cours. Certaines ont été oubliées, d'autres se prolongent indéfiniment, alors que d'autres reçoivent l'attention des médias au début, attention suivie de réactions tardives et souvent insuffisantes. Nous appuyons les recommandations du Document final issu du Sommet en vue de nouveaux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et du financement des urgences en Afrique.

Il existe un régime international qui a été mis en place pour offrir une protection et une aide aux réfugiés qui fuient pour se protéger de la persécution, de la violence et des violations massives des droits de l'homme. La République-Unie de Tanzanie a reçu et protégé de telles victimes depuis notre accession à l'indépendance, en 1961. Il y a aujourd'hui un demi-million de réfugiés sur notre territoire. Nous sommes satisfaits et encouragés par l'engagement souscrit dans le Document final du Sommet de sauvegarder l'institution de l'asile en réaffirmant le principe de solidarité et de partage des charges, s'agissant d'aider les populations de réfugiés et les collectivités qui les accueillent. Nous espérons également que la reconnaissance des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays aboutira à une protection plus efficace de ces personnes par les autorités compétentes et appropriées.

Le document du Sommet a dûment reconnu la tragédie de la pandémie du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose, qui a durement touché l'Afrique. Cette sensibilisation à l'échelle planétaire devrait s'accompagner d'un financement suffisant pour sauver les générations présentes et futures des ravages de la maladie.

La Tanzanie aimerait remercier le Président Olusegun Obasanjo du Nigéria de la déclaration qu'il a faite en sa qualité de Président de l'Union africaine sur la situation liée aux conflits, à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous sommes reconnaissants à lui-même, aux autres dirigeants africains et au Président de la Commission de l'Union africaine – S. E. le Président Alpha Konaré –, ainsi qu'à tous nos amis hors Afrique,

pour leurs efforts dévoués en vue de prévenir et de régler les conflits en Afrique.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1625 (2005) sur le renforcement de l'efficacité du rôle du Conseil dans la prévention des conflits, notamment en Afrique. Entre autres choses, la résolution souligne l'importance d'éviter les conflits pour rendre possibles le développement, la sécurité et la stabilité en Afrique. La résolution appelle également au renforcement de la coopération et de la communication entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, telles que l'Union africaine, dans les efforts de médiation et de maintien de la paix.

La majeure partie des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont déployées en Afrique, où elles suivent des accords de paix à différents stades de mise en œuvre. Malgré des contraintes numériques, logistiques, financières et, quelquefois même, liées à leur image, les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles contribuent positivement à restaurer la paix en Afrique, en collaboration avec l'Union africaine et d'autres amis de l'Afrique. Les partenariats politiques et opérationnels entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine doivent être renforcés et institutionnalisés.

Nous nous félicitons de la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies. Nous encourageons à réaliser des progrès dans les négociations de paix en cours au Darfour.

Reconnaître l'exigence sur les plans institutionnel et opérationnel, de combler l'écart que représente le passage du maintien de la paix au développement, par le biais de la Commission de consolidation de la paix, est une des principales décisions qui ont été prises dans le cadre de la réforme actuelle de l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique a besoin de la Commission. Elle devrait devenir opérationnelle le plus vite possible. Les issues pacifiques au Burundi et en Somalie – et bientôt en Sierra Leone et au Libéria – nécessitent un mécanisme de consolidation de la paix au cours de la transition entre le maintien de la paix et, d'autre part, la reconstruction et le développement. Les processus de paix, tant au Burundi qu'en Somalie, ont pris des voies tortueuses, mais ces pays sont finalement parvenus à conclure des accords de paix et à mettre en place des gouvernements de transition. La Commission

de consolidation de la paix devrait accorder une attention prioritaire à la fois au Burundi et à la Somalie. Le deuxième sommet sur la région des Grands Lacs, qui se tiendra à la fin de l'année à Nairobi, ouvrira la voie à un pacte pour la paix et la sécurité et aux initiatives de consolidation de la paix dans la région.

Le dernier cas encore non réglé d'autodétermination en Afrique est celui du Sahara occidental. Nous appelons les parties concernées à faire preuve de la plus grande coopération et la communauté internationale à apporter son appui sans faille à la question par le biais du « Plan Baker ». Il est dans notre intérêt à tous de parvenir à une solution pacifique à ce problème.

Je ne saurais conclure ma déclaration sans aborder la situation au Moyen-Orient et, notamment, la question de Palestine qui demeure pour mon gouvernement un sujet de grande préoccupation. Des faits récents nouveaux se sont produits dans le conflit israélo-palestinien pour rappeler à la vie la Feuille de route et pour revigorer les initiatives du Quatuor. L'arrivée récente de M. Mahmoud Abbas à la direction de l'Autorité palestinienne, le retrait d'Israël de la bande de Gaza et les élections prochaines dans les territoires occupés insufflent un dynamisme nouveau et une direction positive au processus de paix. Mais nous devons accepter la réalité, à savoir que le peuple palestinien a les mêmes droits non seulement de vivre en paix et en sécurité en toute dignité humaine, mais également de créer son propre État indépendant, coexistant côte à côte avec l'État d'Israël. Nous devons par conséquent faire tout ce qui est possible pour aider à réaliser la paix juste et durable qui est le droit des Palestiniens, des Israéliens et des peuples arabes.

Enfin, je voudrais présenter à nouveau nos condoléances les plus sincères aux victimes, au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique suite à la mort et à la destruction semées par l'ouragan Katrina.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq

minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mavroyiannis (Chypre) (*parle en anglais*) : Je souhaite répondre à la déclaration faite ce matin par M. Abdullah Güll, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Turquie. Sans examiner l'évaluation qu'a faite M. Güll des faits récemment survenus relatifs au problème de Chypre, avec laquelle nous sommes en parfait désaccord, et sans me lancer dans des polémiques, je souhaiterais souligner brièvement les points suivants.

Premièrement, deux peuples ne vivent pas à Chypre. Tous les habitants de Chypre, sans distinction d'origine ethnique ou religieuse, forment le peuple chypriote.

Deuxièmement, il n'y a pas de gouvernement chypriote grec. On aurait pu penser que des orateurs s'adressant à l'Assemblée générale auraient, pour le moins, pu se conformer aux dispositions de la Charte et aux résolutions de l'Organisation et s'abstenir d'insulter l'ensemble de ses Membres en prétendant que la République de Chypre, le seul État reconnu sur l'île, n'existe pas.

Troisièmement, les références faites aux restrictions injustes imposées aux Chypriotes turcs, comme la Turquie a décidé de les appeler, sont profondément malavisées. Je pense qu'il n'est pas nécessaire que j'explique que les normes juridiques internationales protègent la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et ne pourraient en aucun cas fermer les yeux sur les tentatives séparatistes menées dans la partie occupée de Chypre, en infraction aux résolutions du Conseil de sécurité.

Quatrièmement et dernièrement, l'accusation turque selon laquelle le Gouvernement chypriote essaie de renvoyer la question de Chypre devant d'autres instances ne correspond absolument pas à la réalité. Nous soutenons qu'il n'y a pas de possibilité de rechercher une solution à la question de Chypre hors du contexte de l'Organisation des Nations Unies, mais nous ne pouvons accepter les tentatives faites par la Turquie d'échapper à l'exécution de ses obligations dans le cadre de l'Union européenne en se servant du prétexte que représentent les efforts actuels pour régler la question de Chypre à l'Organisation des Nations Unies.

M. Kitchen (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Le Ministre des affaires étrangères de la République tchèque a formulé une allégation irréfléchie et non fondée selon laquelle mon pays fait partie de ceux qui ont de façon répétée manqué de répondre aux préoccupations de la communauté internationale en matière de droits de l'homme. Nous ne savons pas à quelles préoccupations il faisait référence. De toute évidence, le Ministre a accepté des informations fausses sur le Zimbabwe. Nous espérons que sa délégation trouvera le courage de vérifier ses informations avec un esprit ouvert et impartial. Cependant, nous avons une petite idée de ce que voulait signifier le Ministre par « communauté internationale ». Nous savons que son pays tient beaucoup à impressionner la communauté internationale particulière dont il parlait. Quoiqu'il en soit, ma délégation saurait gré à la République tchèque de s'abstenir d'employer le nom du Zimbabwe en vue de remplir ses objectifs.

M. Udovicki (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais répondre à la déclaration prononcée par M. Besnik Mustafaj, Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie.

Nous sommes surpris que l'Albanie ait changé sa politique et qu'elle préconise l'indépendance du Kosovo-Metohija. Cette exigence préjuge du statut futur du Kosovo-Metohija avant même que les négociations sur cette question aient commencé.

Cela ne contribue nullement à la coopération si nécessaire entre Belgrade et Tirana, ni à la stabilité de la région. Nous voudrions rappeler que le Kosovo-Metohija fait partie de la Serbie et que les pourparlers sur le statut futur de la province auront lieu entre Belgrade, Pristina et la communauté internationale, au sein de laquelle prévaut un large consensus.

M. Cumberbach Miguén (Cuba) (*parle en espagnol*) : Un vieux dessin animé raconte l'histoire d'un lapin qui, protégé par les chasseurs, parvient à dompter les lions. Jusqu'au jour où il se retrouve face à l'un de ces grands félins sans ses protecteurs et, ce qui devait arriver arriva, il fut dévoré sur-le-champ. À ce qui semble, le régime qui gouverne bien mal la République tchèque joue, face à Cuba, le rôle du lapin protégé par les puissants. Il semble à l'évidence ignorer que voilà plus de 47 ans que la révolution cubaine résiste aux attaques des différents gouvernements de la plus grande puissance mondiale,

qui entendent renverser le régime cubain par tous les moyens possibles. Mais qu'espérer d'autre de la part de satrapes, de laquais et de lèche-bottes? Obéissant à des instructions formulées à des milliers de kilomètres de Prague, juste au nord de notre île, la délégation tchèque se présente devant nous en prétendant juger les autres sur la question des droits de l'homme. Nous attendons par conséquent avec grand intérêt la présentation des états de service impeccables de ce pays en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. Nous présumons que, par magie, il aura endigué l'avancée de la xénophobie et de la discrimination fasciste qui a cours en République tchèque à l'encontre de la minorité rom, qui est confinée dans des ghettos similaires à ceux créés durant la Seconde Guerre mondiale. Nous présumons également que les chantages tchèques de la morale et de la protection auront réussi à renverser la montée spectaculaire de la prostitution dans ce pays ainsi que celle de la violence contre les femmes et les enfants associée à ce commerce monstrueux. Évoluant dans des sphères si élevées, la République tchèque doit s'être aussi débarrassée des mafias qui corrompaient toutes les institutions du pays et contrôlaient tous les commerces et trafics illicites imaginables, des stupéfiants aux armes en passant par la criminalité financière. Pour une société aussi parfaite que la société tchèque, il est bien surprenant que le Premier Ministre ait récemment dû démissionner à cause de petits détournements de fonds publics.

La Commission des droits de l'homme doit être remodelée pour mettre un terme au cirque pathétique que, à l'affront des vrais artistes qui pratiquent cette forme d'expression, les délégations telle que celle de la République tchèque montent chaque année dans les salles de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève. Si c'est à ce genre de spectacle qu'il est fait référence lorsque l'on parle de coopération avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, évoquée ce matin en fanfare et de manière hypocrite par le régime tchèque, il ne faut pas compter sur Cuba. Si, par ailleurs, il s'agit d'accepter les mensonges proférés, durant les délibérations de la Commission, par les États-Unis, qui exercent un chantage et des menaces sur la moitié du monde, alors encore moins.

Bien entendu, nous nous permettons de rappeler que la République tchèque s'est murée dans un silence surprenant et assourdissant lorsque furent évoqués au sein de la Commission des droits de l'homme les cas de torture et de sévices exercés, de manière

scandaleuse, sur les prisonniers dans la base navale illégale de Guantanamo. Si le conseil des droits de l'homme, dont on nous parle tant, reproduit les mêmes supercheries, pratique la même politique de deux poids, deux mesures, et poursuit la politisation et la discrimination imposées depuis des années par les puissances occidentales et leurs satellites politiques au sein de la Commission des droits de l'homme, nous pouvons d'ores et déjà annoncer sa fin.

En tant que maître de son destin, le régime tchèque ferait mieux d'arrêter de valser maladroitement au rythme d'une musique étrangère et de se préoccuper de gagner le respect de la communauté internationale en réglant les graves problèmes politiques, sociaux et économiques qui frappent cette nation.

M^{me} Dolakova (République tchèque) (*parle en anglais*): Je voudrais brièvement répondre aux remarques que viennent de prononcer les représentants du Zimbabwe et de Cuba en réponse à l'allocation prononcée ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

Ma délégation tient à dire qu'elle regrette que le simple fait d'évoquer l'évidence s'agissant du manque de coopération avec la Commission des droits de l'homme dont font montre certains pays, notamment Cuba et le Zimbabwe, puisse provoquer des réactions aussi vives. Nous pourrions aussi interpréter ces réactions excessives comme un signe de nervosité et de mauvaise conscience.

Nous espérons sincèrement que la coopération de ces pays avec la Commission s'améliorera sans tarder, et nous sommes disposés à débattre de ces questions dans les instances internationales pertinentes, y compris le futur conseil des droits de l'homme. Dans le même temps, nous n'hésiterons pas à discuter de manière ouverte, constructive et détaillée toute question de fond relative aux violations présumées des droits de l'homme dans mon pays.

M. Mustafaj (Albanie): Franchement, je ne m'attendais pas à une réaction si rapide de mes amis de Belgrade. Je tiens à préciser que l'Albanie a été et restera un pays qui n'intervient en aucune façon sur l'avenir du Kosovo. Mais le Kosovo étant notre voisin le plus proche, nous ne pouvons pas rester indifférents, surtout en cette période où l'on se prépare à l'ouverture des négociations sur l'avenir et le statut final de ce pays.

Il ne faut pas oublier que l'attention particulière que nous accordons à l'avenir de cette région est liée aux conséquences possibles pour mon pays de toute instabilité. L'on se souviendra qu'il y a six ans, il s'est déroulé là-bas une catastrophe humanitaire dont mon pays a subi les conséquences. Plus d'un million de Kosovars innocents ont trouvé refuge en Albanie, pays qui a peu de moyens pour abriter tant de personnes. La Kosovo a également été le théâtre d'une guerre dont mon pays a aussi subi les conséquences, et nous ne voulons pas que cela se reproduise.

Tant que la communauté internationale reste attentive et engagée dans un débat sur l'avenir du Kosovo, nous trouvons tout à fait normal et sincère d'exprimer notre opinion sur l'avenir de cette région. Mais, je le répète, ce n'est pas nous qui décidons. Il y a des facteurs concrets, les institutions et le peuple du Kosovo, ainsi que les institutions et la communauté internationales, qui sont présents sur place et qui détermineront son avenir.

Deuxièmement, je trouve tout à fait de vieille école de suggérer que le fait que nous évoquions l'avenir du Kosovo pourrait nuire de manière quelconque aux relations entre Tirana et Belgrade.

L'Albanie et la Serbie-et-Monténégro sont deux pays indépendants. Aucun problème lié à un tiers pays, comme le Kosovo, ne saurait déterminer les relations et les échanges entre nos deux pays. Nous sommes décidés à développer ces relations, qui sont bonnes, aux niveaux économique, culturel et politique, parce que cela sert le rapprochement des deux pays ainsi que l'amitié et la stabilité dans la région. Il ne faut pas construire un dialogue avec des chantages de ce genre. C'est anormal.

M. Cumberbach Miguén (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation regrette vivement que la délégation de la République tchèque ait persisté dans ses accusations fallacieuses.

En ce qui concerne la coopération avec les dispositifs des Nations Unies pour les droits de l'homme, notre pays a de fait – et cela est amplement étayé par des documents – coopéré avec tous les mécanismes thématiques du Haut Commissariat qui n'ont pas fait l'objet de politisation ni ne sont caractérisés par la pratique de deux poids, deux mesures. Et, à plus d'une occasion, nous avons reçu sur notre territoire des représentants du Haut Commissariat

aux droits de l'homme, y compris le tout premier Haut Commissaire lorsque le poste fut créé en 1993.

S'agissant des préoccupations que la délégation tchèque attribue à notre délégation, nous voudrions rappeler – au cas où Prague serait frappé d'amnésie – que la République tchèque, durant toutes ces années, s'est prêtée à des manœuvres contre la révolution cubaine pour discréditer les réalisations de notre peuple. Ce n'est pas non plus un hasard si le régime tchèque, qui sert de porte-parole docile, s'est exprimé contre Cuba, tel un docile porte-parole nord-américain, devant la Commission des droits de l'homme et s'il a consacré ces dernières années à organiser des manifestations et des conférences tant au Siège de l'ONU à Genève qu'à Prague, sur la prétendue situation des droits de l'homme à Cuba, avec la participation et l'entière coopération de la crème des terroristes, issus de l'extrême droite cubaine de Miami, et d'autres démocrates génocides bien connus d'autres régions du monde.

Comme on pouvait s'y attendre, et fidèle à ses maîtres, le régime de Prague a applaudi avec enthousiasme la création, par le Gouvernement nord-américain, de ladite Commission d'aide à une Cuba libre, et a envoyé – ni plus ni moins – son ambassadeur à Washington lors de la nomination d'un coordonnateur de la transition à Cuba – une espèce de Proconsul désigné par l'empire pour faire valoir les objectifs politiques sortis de ses rêves fous contre notre pays. Le régime tchèque n'est donc pas simplement complice et parrain du terrorisme contre Cuba et son peuple, il participe très activement à la politique cruelle du blocus économique imposé à notre pays.

Son attitude devrait, en tous les cas, être jugée et condamnée par la communauté internationale. Ce sont eux, et pas nous, qui devraient être nerveux et se sentir coupables. Notre délégation se réserve le droit de revenir sur cette question. Pour l'heure, notre peuple, je le répète, notre peuple, sous la direction de son parti et de son gouvernement librement élu, ne permettra pas, au grand dam de la République tchèque, que sa révolution et ses réalisations soient minées par des mercenaires et des terroristes au service d'une puissance étrangère que le régime de Prague a la triste et sale besogne d'appuyer.

M. Kitchen (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Ma délégation, lors de sa dernière intervention, a invité la délégation de la République tchèque à examiner les questions l'esprit ouvert. Compte tenu de la réponse

que nous venons de recevoir, il est clair qu'elle n'est pas disposée à le faire. Cela est compréhensible, mais également regrettable.

La séance est levée à 19 h 25.